

CHAPITRE VII

L'ÉMERGENCE DU SOCIALISME DE LA CHAIRE

De 1874 à 1879 les économistes français vont consacrer une grande énergie à lutter contre les socialistes de la chaire. Le terme désigne au départ, on le sait, un groupe de professeurs d'économie allemands qui, face à la montée des luttes sociales, prônent une intervention plus marquée de l'État, et se trouvent ainsi en rupture ouverte avec le libéralisme orthodoxe. Pour les fervents partisans de celui-ci que sont les économistes français, la menace est donc très sérieuse. D'autant que le socialisme de la chaire trouve rapidement des adeptes en Italie et en Angleterre, sans compter l'appui imprévu que lui apporte le ralliement à ses thèses du plus célèbre des économistes belges, Émile de Laveleye.

Or c'est précisément l'intervention de Laveleye, à partir de 1875, qui va donner toute son ampleur à la controverse. Le professeur de Liège met en effet en cause, sans ménagement, le libéralisme français et son dogme des "lois naturelles" de l'économie. De sorte que le débat, très animé, qui s'en suit inaugure une transformation notable de la conjoncture idéologique. Il annonce la fin de l'hégémonisme absolu de l'ultra-libéralisme en France.

Toutefois, il est un autre aspect de cette crise qui concerne plus directement notre propos. Car le débat sur le socialisme de la chaire - s'il

met aux prises, en un conflit interne, deux tendances de l'économie politique instituée - représente également une étape nouvelle de la réception de l'œuvre de Marx. Une étape particulièrement intéressante en ce qu'elle témoigne des modalités originales, voire même paradoxales, de cette réception durant la période. Marx est certes loin de former le centre de la discussion. Mais l'on notera d'abord que face à la "nouvelle école" venue d'outre-Rhin, le principal défenseur des thèses françaises n'est autre que Maurice Block, l'expert du socialisme allemand et de Marx. De plus, c'est dans le cadre précis de la discussion du socialisme de la chaire que vient s'inscrire le long et important article sur *Le Capital* que publie Laveleye en 1876.

C'est ainsi que derrière le débat principal - dans lequel Block et Laveleye s'affrontent sur la "méthode historique", et ce qui en découle en matière de lois naturelles et d'intervention de l'État - s'en esquisse, en filigrane, un second. Celui-ci, fortement conditionné par le premier, concerne bien, cette fois, Marx. Sa figure d'économiste est certes désormais davantage prise en compte. Et surtout la dimension historique du *Capital* ne peut plus être totalement occultée. Cependant, dans la mesure où elle gêne fortement, pour des raisons opposées, tant Block que Laveleye, son auteur se trouve pris dans un véritable processus d'instrumentalisation de sa pensée. On assiste en effet à ce curieux paradoxe où Marx est enrôlé, par chacun des deux protagonistes, à l'appui d'une controverse entre "naturalisme" et "historisme" dont la problématique est extérieure, et même contraire, à la sienne propre.

C'est donc à ces modalités surprenantes de la réception du *Capital* que nous nous attacherons, après avoir examiné le défi que constitue, pour le libéralisme français, le socialisme de la chaire.

1 - Le défi du socialisme de la chaire

La formation de la "nouvelle école"

C'est en octobre 1872, à Eisenach, que se réunit le congrès constitutif de ce qui n'allait pas tarder à s'appeler l'*Association pour la politique sociale*. Il s'agit là de l'institutionnalisation d'un nouveau courant de l'économie politique allemande - s'inscrivant en rupture d'avec le libéralisme orthodoxe - que ses adversaires avaient déjà, depuis plusieurs mois, désigné par dérision comme le "socialisme de la chaire"¹. Le terme fut toutefois revendiqué au congrès par son principal animateur, Gustav Schmoller. Celui-ci est alors un jeune (il a 34 ans) professeur d'économie à l'université de Strasbourg, et il est déjà reconnu comme le brillant disciple de l'éminent économiste Wilhem Roscher, le fondateur de l'École historique allemande.

Parmi les quelques cent cinquante présents à Eisenach se côtoient en effet de jeunes universitaires - tels Lujo Brentano, l'un des initiateurs du mouvement, qui n'a que 28 ans, ou Adolf Wagner, de l'université de

¹ Les historiens français s'étant peu intéressés au socialisme de la chaire, nous nous inspirons principalement, dans ce paragraphe, de livres contemporains de l'événement : Emile de LAVELEYE, *Le Socialisme contemporain*, Paris, F. Alcan, 1902, 11ème éd. (1ère éd. Bruxelles, 1881), et surtout : John RAE, *Contemporary Socialism*, London, Swan Sonnenschein, 1891, 2ème éd. (1ère éd. 1884). Outre la similitude des titres, les deux livres présentent celle de rassembler des études sur les différents courants socialistes de l'époque, qui ont fait l'objet de publication en revues quelques années auparavant. Les deux auteurs sont des économistes. Mais l'Anglais John Rae (1845-1915), à la différence de Laveleye, ne partage pas les vues des socialistes de la chaire. Collaborateur de la *Contemporary Review*, il est considéré par Kirk Willies ("The introduction...", op. cit. p. 430) comme le connaisseur du socialisme le mieux informé et le plus compétent de la fin du XIXe siècle en Angleterre. Son livre, republié jusqu'en 1908, eut un grand rayonnement.

Berlin - et les représentants reconnus de la première École historique, constituée dans les années 1840-1850. De fait outre Roscher, ses collègues Bruno Hildebrand et Carl Knies, célèbres eux aussi, participent au congrès. Si bien que, comme le souligne l'économiste Yves Breton, la continuité est évidente entre la génération initiale des "historistes" allemands et les socialistes de la chaire².

Toutefois si l'inspiration théorique principale de ces derniers date du milieu du siècle, c'est bien dans la conjoncture la plus récente que s'enracine vraiment leur mouvement. L'Empire allemand à peine établi est en effet, on l'a vu, le théâtre de luttes ouvrières dures et insistantes. Celles-ci favorisent de plus la diffusion rapide des idées socialistes - lassalliennes d'abord, puis marxistes - déjà bien affermies en Allemagne depuis la fin des années 1860. Et cela en un moment, faudrait-il ajouter, où le spectre de la Commune parisienne hante encore tous les esprits. La "question sociale", selon le terme consacré, est donc brûlante, et c'est elle qui va inciter les socialistes de la chaire à agir. Le discours inaugural de G. Schmoller, au congrès de 1872, est d'ailleurs sur ce point sans ambiguïté :

"La profonde discorde, affirme-t-il, qui règne dans la société, l'antagonisme violent qui sépare les patrons et les ouvriers, les classes qui possèdent et les classes qui ne possèdent pas, le danger possible, quoique encore éloigné, mais néanmoins perceptible d'une révolution sociale, ont fait naître, dans un assez grand nombre de personnes, des doutes sur la valeur permanent des doctrines économiques régnantes³".

Certes, l'orateur se défend de tout alignement sur les positions socialistes. Il se refuse à prêcher le renversement de l'ordre social. Mais

² Yves BRETON, "Les économistes français et les écoles historiques allemandes : rencontre entre l'économie politique et l'histoire ? 1800-1914 ", *Histoire, économie et société*, 1988 (3), p. 404. On notera que l'idée initiale du regroupement de la nouvelle école économique vient, selon Laveleye, de Roscher lui-même (*op. cit.* p. 324)

³ Cité dans Maurice BLOCK, "La question des coalitions et autres questions relatives aux classes ouvrières au congrès d'Eisenach", *JDE*, 29 (85), janv. 1873, p. 27. Le texte est cité également par E. de LAVELEYE, *op. cit.* p. 325.

convaincu de la nécessité de réformes, c'est bien au libéralisme orthodoxe, à "l'école de Manchester", jugée inefficace face au développement de la lutte des classes, qu'il s'en prend.

Ce que les socialistes de la chaire vont reprocher aux orthodoxes, c'est d'abord précisément d'être aveugles face à l'acuité du problème social. Persuadés que les maux de la société se résoudront d'eux mêmes avec le développement de la libre concurrence, les libéraux ne perçoivent pas, pensent-ils, que la classe ouvrière est en train de faire sécession ; ce qui implique que l'urgence est au contraire aux efforts pour l'intégrer dans le processus national⁴. Mais au-delà de cette critique, c'est l'abstraction et le dogmatisme des successeurs d'A. Smith qui sont mis en cause. Ceux-ci, au dire des socialistes de la chaire, n'envisagent que l'intérêt égoïste comme seul mobile de l'homme, oubliant qu'il est un être moral, ancré dans un environnement culturel et politique très divers selon les pays et les époques. Ce schématisme, lié de plus à la méthode déductive de l'école de Manchester, conduit donc celle-ci à l'abstraction ; et tout particulièrement à postuler des "lois naturelles" de l'économie, qu'il ne s'agit que de laisser jouer librement, sans intervention de l'État. Sur ces lois, se fonde ainsi un modèle unique d'organisation économique, censé être seul capable d'apporter la prospérité, et valable pour toutes les nations et en tous temps.

C'est à ce corpus "naturaliste" et universaliste que les socialistes de la chaire opposent d'abord la "méthode historique", qu'ils qualifient aussi de

⁴ F. G. DREYFUS, "A propos du Kathedersozialismus", dans *Conjoncture économique, structures sociales. Hommage à Ernest Labrousse*, EHESS - Sorbonne, Mouton, Paris La Haye, 1974, p. 99. L'historien met l'accent sur ce point, tout en soulignant la forte influence du protestantisme sur le socialisme de la chaire. Un protestantisme soucieux d'engagement social ; et où, pour certains théologiens, la réconciliation du pécheur avec son Seigneur impliquant celle avec son prochain, "la réconciliation théologique a pu prendre facilement une dimension nationale et sociale". Le socialisme de la chaire, ajoute l'auteur, "tient son nom au moins autant de la chaire universitaire que de la chaire évangélique". On verra qu'en ce qui concerne Laveleye, l'horizon religieux du protestantisme est en effet essentiel. Par contre, L. Brentano est catholique.

"réaliste". Elle exige la prise en compte, par un raisonnement inductif partant des faits eux-mêmes, de la diversité des cultures nationales et des époques. Contre l'affirmation des lois naturelles, les économistes allemands mettent alors en évidence le rôle joué par les législations et les institutions civiles, qui conditionnent à leurs yeux les formes diverses du développement économique. Aussi dressent-ils face au "cosmopolitisme" des libéraux, la revendication - dans la foulée de List - de politiques économiques nationales.

Enfin ils critiquent l'économie politique instituée parce qu'elle s'isole tant de la morale que de la politique, pour ne se préoccuper que du développement des richesses. On trouve là d'ailleurs l'un des aspects où se lit le plus clairement la spécificité allemande de la nouvelle école. Car l'économie politique a toujours été rangée outre-Rhin parmi les "sciences camérales" qui ont pour objet l'État⁵. Mais joue également sur ce point l'originalité d'une conception de l'État, dont Hegel s'est fait le penseur, et qui le désigne comme l'instance *éthique* suprême, dans la mesure où il est le lieu d'une synthèse aboutie entre l'individuel et l'universel. Il n'y a ainsi rien d'étonnant à ce que, pour les socialistes de la chaire, la défense obstinée par les libéraux des lois naturelles occulte la fonction éthique, essentielle, de la science économique. Pour eux, loin de s'absorber uniquement dans la question de la production des richesses, cette science a à se soucier de ce qui *doit* être, c'est-à-dire l'équité sociale. Aussi lui faut-il s'inquiéter d'abord de la répartition, et s'efforcer de remédier à son injustice actuelle. C'est dans ce cadre que l'État, en tant qu'instance éthique garante des intérêts d'ensemble de la communauté et de son unité, se doit d'intervenir dans la sphère economico-sociale, afin d'y promouvoir des réformes ; celles-ci permettant d'améliorer la situation du monde ouvrier, ainsi que son intégration dans la nation.

Pour la nouvelle école, désamorcer les risques d'une révolution sociale est à ce prix. En fait il s'agit bien là, comme le fait remarquer un

⁵ Cette question est mise en valeur par E. de LAVELEYE, *op. cit.*, p. 320.

historien de la période, d'"amender le capitalisme pour ne pas avoir à le renverser"⁶.

Certes, cette position de "troisième voie", entre libéralisme et socialisme, offre en elle-même de nombreuses variantes possibles et, effectivement, des divergences n'allaient pas tarder à se faire jour parmi les socialistes de la chaire sur les remèdes à mettre en œuvre. Quand un L. Brentano, qui se situe vite à la droite du mouvement, s'attache à promouvoir des syndicats à l'anglaise et à défendre une politique de hauts salaires, un A. Wagner n'hésite pas à flirter avec les socialistes en prônant des formes marquées d'étatisation. Mais il n'empêche que, dans l'immédiat, c'est la cohérence et la "visibilité" de ce nouveau courant - venant briser, bruyamment, l'unité de l'économie politique instituée - qui frappe d'emblée les contemporains.

La résonance de la scission, en France

Le congrès de 1872, même si toute la nouvelle doctrine ne s'y trouve pas encore développée, connaît aussitôt un profond retentissement. Et d'abord auprès des économistes libéraux allemands, qui avaient sous-estimé l'importance du mouvement, et déclenchent maintenant une polémique de grand style à son encontre⁷. De fait, autour de maîtres respectés et de leurs jeunes disciples enthousiastes se sont rassemblés des professeurs d'économie venus de dix-sept universités allemandes. Ainsi que, si l'on en croit Maurice Block qui assistait au congrès, un certain nombre de journalistes et de hauts fonctionnaires, "quelques pasteurs, un grand nombre de libraires, quelques fabricants et grands propriétaires, enfin deux ou trois ouvriers"⁸. L'affaire était donc sérieuse : une véritable

⁶ Pierre ANGEL, *Eduard Bernstein et l'évolution du socialisme allemand*, Paris, Didier, 1961, p. 115.

⁷ On notera en particulier la brochure de l'historien Treitschke, partisan des libéraux, qui dénonce dans les socialistes de la chaire des protecteurs camouflés de la social-démocratie ; voir P. ANGEL, *op. cit.* p. 115, note 61, et J. RAE, *op. cit.* p. 203.

⁸ Maurice BLOCK, "La question des coalitions...", *op. cit.*, p. 27.

scission déchirait l'économie politique allemande, tandis que le nouveau courant risquait, potentiellement, d'entraîner à sa suite les élites du pays.

Étant donné les thèmes traités à Eisenach, on comprend que les économistes français se soient, à leur tour, inquiétés. Et en effet l'écho du congrès, dans leurs rangs, est fort et prolongé. Le débat va même prendre une ampleur peu commune. La Société d'économie politique lui consacre trois séances en 1874 et 1875. C'est d'ailleurs en 1875, avec le véritable manifeste que publie Laveleye dans la *Revue des Deux-Mondes*, que la polémique prend tout son essor. D'août à décembre 1875, chaque livraison du *Journal des Économistes* apporte de nouvelles pièces. De façon plus générale, de 1874 à 1879 on trouve sept articles de fond sur la question, sans compter les deux dossiers qui, en 1875 et 1878, amplifient la discussion à partir de lettres envoyées à la rédaction et des réponses qu'elle leur apporte⁹. On notera en revanche que - en dehors de la séance de la Société d'économie politique, déjà mentionnée, qui lui est dédiée en 1874 - le *Journal* ne publie aucun article de fond sur Marx durant cette période¹⁰. Ce qui prouve bien que le débat le concernant, quelque intérêt qu'il présente pour nous, n'apparaît à l'époque que de façon très marginale, et complètement intégré dans celui sur la nouvelle école.

Il faut signaler enfin que *L'Économiste français*, à l'inverse du *Journal des Économistes*, semble se désintéresser de la question. Le socialisme de la chaire n'y est abordé qu'à travers les comptes-rendus de la Société d'économie politique signés par Mangin. Le silence de Paul Leroy-Beaulieu est donc particulièrement remarquable ; d'autant que l'homme

⁹ Il convient d'ajouter à ces chiffres les comptes-rendus de la Société d'économie politique, et les interventions courtes de Maurice Block dans sa chronique.

¹⁰ Ces éléments nous conduisent à considérer comme très discutable l'analyse proposée par Evelyne Laurent et Luc Marco sur l'évolution du *Journal* durant la période 1866-1877. Ces auteurs ne mentionnent qu'en passant le débat sur le socialisme de la chaire, et estiment que "l'apparition durant cette période d'un adversaire de taille en la personne de Karl Marx renforce la cohésion du titre autour de la vieille garde". Evelyne LAURENT et Luc MARCO, "Le *Journal des Économistes* ou l'apologie du libéralisme (1841-1940)", *op. cit.*, p. 103.

ne manquera pas de tirer de cette mémorable polémique des conclusions importantes - mais ce, après la bataille.

L'évocation de ce flot d'articles - plusieurs centaines de pages au total - témoigne assez de la gravité d'un débat dont les enjeux sont lourds. Mais elle ne dit rien encore de la dynamique, très instructive, de la controverse. Du départ, le rôle joué par Maurice Block dans cette affaire est éminent. Il a d'ailleurs été le premier, on s'en souvient, à mentionner l'existence des "socialistes en chaire" dans son article d'août 1872, c'est-à-dire avant même la constitution officielle du mouvement. En tant que spécialiste de l'économie et du socialisme allemands, il a donc charge d'informer. Mais par conséquent, dans le même temps, d'interpréter et, ainsi, de suggérer une tactique envers cette dissidence inédite. Or c'est bien là, dès les premiers moments de la discussion, que commencent à se nouer les liens entre le débat sur le socialisme de la chaire et l'appréciation portée sur Marx. Si Block, en effet, n'hésite pas un instant à considérer ces contestataires allemands comme des économistes, et non des socialistes, c'est, nous le verrons, que la comparaison de leurs conceptions avec celles de Marx s'impose à lui. L'originalité de sa position est donc indéniable, et elle tranche fortement avec les réactions beaucoup plus passionnelles de ses collègues.

2 - Les premières réactions des économistes français

Le compte-rendu du congrès d'Eisenach dans le *Journal*

Le congrès d'Eisenach frappe d'abord Block, nous l'avons vu, par le nombre et la notoriété de ses participants. De là la prudence et la subtilité certaines qui se dégagent du compte-rendu qu'il en donne. D'emblée, cependant, son jugement d'ensemble est net et combatif. Ce qui caractérise ce congrès, affirme-t-il, c'est "un esprit d'exclusion". Des professeurs d'économie politique ont voulu exclure d'autres économistes, ceux "qui comptent Adam Smith parmi les maîtres de la science". Il s'agit donc d'une véritable atteinte portée à la science elle-même, et l'économiste français ne recule pas devant le mot : "On a voulu établir un schisme"

s'écrit-il¹¹. Le terme, avec sa connotation religieuse, est fort ; et pour le justifier Block retient, on s'en doute, la question de l'intervention de l'État qui a, depuis toujours, nourri les accusations, ou les soupçons, d'hérésie au sein du libéralisme français. Les socialistes de la chaire sont ainsi dénoncés parce qu'ils réclament "l'intervention de l'État pour régler souverainement toutes les difficultés qui peuvent surgir entre patrons et ouvriers, et généralement de manière à favoriser ces derniers, dû (cela dit expressément) la liberté individuelle et même le droit de propriété en souffrir¹²".

Voilà donc la nouvelle école accusée d'étatisme, ce qui ne pardonne pas. Et pourtant M. Block se garde bien d'aller trop loin. Citant longuement le discours inaugural de G. Schmoller, il ne censure pas les passages où celui-ci se démarque des socialistes et notamment, comme le dit l'économiste allemand lui-même, de leur "théorie absolutiste de l'omnipotence de l'État¹³". C'est que, du départ, Block est très ferme sur ce point : les socialistes de la chaire ne sont pas des socialistes, ce sont "les adhérents d'une nouvelle école économique¹⁴". De fait l'économiste français, qui a étudié de près Marx et Lassalle, perçoit bien que, cette fois, le problème est interne à l'économie politique. Mais du coup, dans cette perspective comparatiste qui est sans nul doute la sienne, l'émergence de ce "schisme" impose de réaffirmer les principes de la science afin d'en préciser clairement les limites. Toutefois il s'agit aussi de manœuvrer avec prudence, car Block ne souhaite visiblement pas envenimer les choses¹⁵.

¹¹ Maurice BLOCK, "La question des coalitions....", *op. cit.*, p. 27.

¹² *Ibid.*, p. 27.

¹³ *Ibid.*, p. 29.

¹⁴ *Ibid.*, p. 26.

¹⁵ Block en vient même à reconnaître que les décisions prises par le congrès "ne renferment, dans leur généralité, rien ou presque rien que les économistes qui avouent A. Smith, Cobden, etc., n'auraient pas pu signer" (p. 27). On notera que les trois questions particulières discutées au congrès, et exposées sans guère de critiques par Block, concernent la réglementation du temps de travail des enfants et des

Sa tactique s'avère en effet habile. C'est ainsi qu'il soutient, contre G. Schmoller qui la critique, l'intervention de l'un des principaux participants, le professeur Gneist. Ce dernier s'oppose à l'idée que l'on puisse *fonder* l'économie politique sur la morale. Mais il estime que l'action des lois économiques doit être limitée, le cas échéant, par les principes moraux que l'État se doit de mettre en œuvre¹⁶. L'accord de Block avec cette position va lui permettre d'amener la discussion sur ce qui est, pour lui, le fond du problème : celui de la nature et des limites de la science économique. Celle-ci, rappelle-t-il, est basée sur les faits économiques dont l'observation permet de dégager les lois. De là découle que les lois économiques, il y insiste fortement, existent par elles-mêmes. L'économiste "ne crée pas les lois (...). La science découvre les faits, les lois, les principes, mais ne les invente pas". On ne saurait donc fonder l'économie politique sur la morale, ou sur autre chose, car "personne ne la fonde, elle se fonde elle-même, et sur ses propres lois, sur ses propres principes, qui sont constatés par l'expérience". Dans cette optique, la morale ne vient qu'en complément ; on y a recours que pour "poser des limites aux faits qui menacent de devenir vicieux¹⁷".

Ce rappel énergique des principes méthodologiques du libéralisme sous-entend donc clairement que les socialistes de la chaire manquent, pour le moins, de fermeté scientifique¹⁸. Mais il permet aussi de tracer une

femmes, la reconnaissance des syndicats, ainsi que le problème des logements ouvriers.

¹⁶ *Ibid.*, p. 35-36.

¹⁷ *Ibid.*, p. 36-37.

¹⁸ C'était déjà la critique que Block leur adressait dans son article d'août 1872. Il les qualifiait alors d'économistes « sentimentalistes » (d'après le terme employé par J. Garnier, dans son *Traité*, contre « l'École de Paris »), trop prompts à prendre le parti des ouvriers et à prétendre changer les lois économiques ; et il les opposait aux économistes « rationalistes » qui, eux, pensent à bon droit « qu'il y a des lois économiques comme il y a des lois physiques » ; voir « Les théoriciens du socialisme... », 2^e art., *op. cit.*, p. 178.

perspective d'ouverture et de conciliation à leur égard. Dans une longue note, l'auteur laisse en effet entendre que les divergences ne sont peut-être pas aussi profondes qu'il n'y paraît. Car une bonne partie d'entre elles, dit-il, "ont pour cause la confusion entre la science pure et ses applications". Les applications, admet Block, sont affaire d'appréciation ; la décision économique peut, dans ce cas, faire droit à toutes sortes de motifs, moraux ou politiques par exemple, qui sont étrangers à l'économie politique. Mais en revanche, répète-t-il, "les principes fondamentaux de la science ne s'inventent pas, ne se décrètent pas, ils s'imposent". Et de conclure par ce conseil : "Distinguez la science d'avec l'art, vous vous entendrez bien mieux¹⁹".

Dans cette démarcation d'une économie pure, rationnelle, qui seule est la science, d'avec une économie appliquée qui n'est qu'un art, on voit ainsi s'ébaucher l'un des axes majeurs de la tactique de Block face au socialisme de la chaire. Elle se veut ferme sur les principes, mais en même temps modérée, voire conciliatrice, dans la pratique.

En fait, le recours à cette argumentation s'explique fort bien. Le thème d'une économie politique dualiste - science pure et art - a été élaboré, sur le modèle de la physique, par P. Rossi, le successeur de J. B. Say au Collège de France, dans son *Cours d'économie politique* de 1836²⁰. Mais si Maurice Block le retrouve ici, c'est qu'il a été utilisé précédemment par les libéraux français comme justification méthodologique de leur rejet des premiers "historistes" allemands, devanciers des socialistes de la chaire, à la fin des années 1850. À l'époque en effet, des débats serrés sur "la méthode historique" ont déjà eu lieu, à l'occasion de la publication, en 1857, par Louis Wolowski de sa traduction des *Principes d'économie politique* de W. Roscher. Le livre qui faisait connaître en France, avec retard, l'École historique allemande, suscita des remous parmi les ultra-

¹⁹ *Ibid.*, p. 37, note 1.

²⁰ Jean-Jacques GISLAIN, « Le premier débat sur la « méthode historique » (1857-1868) : Louis Wolowski et Léonce de Lavergne », dans : Pierre DOCKES (et autres) Dir., *Les Traditions économiques françaises 1848-1939*, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 102.

libéraux. D'autant plus qu'il était accompagné d'une longue préface de Wolowski, favorable à Roscher. Sans nier les principes universels de l'économie politique, le traducteur y préconisait en effet de les défendre à partir d'une approche historique, peu éloignée de celle de Roscher, plutôt que sur la base d'une économie pure, qu'il jugeait spéculative et dogmatique²¹.

On comprend donc que, pour affronter les socialistes de la chaire, Block fasse appel à un argumentaire bien rôdé, qui a fait ses preuves dans cette passe d'armes initiale avec les historistes allemands. Il lui permet de combiner fermeté et souplesse, tout en réaffirmant la conception libérale de la nature de la science économique. Mais il faut remarquer aussi que, dès ce premier article à l'encontre de la nouvelle école, on trouve une notation particulièrement intéressante sur les socialistes. Car à l'appui de sa thèse, selon laquelle les principes de la science existent par eux-mêmes, Block ajoute : "Dès qu'ils sont découverts ou constatés, on ne peut plus raisonner comme s'ils n'existaient pas. Par exemple, les effets de l'offre et de la demande, de l'abondance et de la rareté, du monopole et de la concurrence ne peuvent être niés par personne, pas même par le socialiste le plus utopique²²". On voit ainsi comment, dans la foulée de ce retour sur les fondements méthodologiques du libéralisme, s'ébauche ce raisonnement, à première vue étrange, qui mènera d'ici peu notre économiste à recourir beaucoup plus explicitement à Marx pour légitimer l'existence des lois naturelles, contre l'historisme des socialistes de la chaire.

Cette appréciation balancée, somme toute modérée, qui marque ce compte-rendu du congrès constitutif des socialistes de la chaire, est toujours de mise l'année suivante. En 1874, en effet, dans les différents articles qu'il leur consacre, Block insiste d'abord sur le fait que les contestataires "ne sont pas sortis du domaine économique" - c'est-à-dire qu'ils ne sont pas socialistes. Mais d'autre part, l'accent est mis avec force

²¹ *Ibid.*, p. 101-111. Voir aussi : Yves BRETON, « Les économistes français... », *op. cit.*, p. 400. La 1^{re} édition allemande des *Principes* de Roscher date de 1844.

²² Maurice BLOCK, *op. cit.*, p. 37, note 1.

sur ce qui constitue, à ses yeux, la spécificité quasi unique de leurs positions : le recours "exagéré" à l'intervention de l'État. D'où la nouvelle dénomination qu'il leur attribue ; ce sont, dit-il, des "économistes autoritaires"²³ - dont certains, même, "semblent reconnaître à l'État des pouvoirs mystérieux et tout-puissants"²⁴.

Un débat houleux à la Société d'économie politique

Cependant il est évident que Maurice Block n'est pas suivi, dans cette approche nuancée, par la majorité de ses collègues. La preuve en est fournie par la réunion de la Société d'économie politique, qui se tient en octobre 1874, au moment où s'annonce la dissidence d'une partie des économistes italiens, ralliant les socialistes de la chaire allemands. Elle va donner lieu à une radicalisation de la position des économistes français - accompagnée d'une brutale explosion d'anti-socialisme - à l'égard de ceux-ci. Le premier orateur cependant fait exception ; il s'agit de Louis Wolowski. Son attitude envers le socialisme de la chaire n'est évidemment pas sans rapport avec son intérêt marqué pour les propositions de Roscher en 1857. Mais elle renvoie surtout ici à sa défiance coutumière envers l'ultra-libéralisme, sur la question de l'État. En tout état de cause, Wolowski va au-delà même de la position de Block, et défend l'idée qu'un "malentendu regrettable" est à l'origine d'un schisme qu'il déplore. Les nouveaux économistes allemands et italiens, affirme-t-il, ne nient aucun des principes fondamentaux que sont la liberté, l'initiative individuelle, et la propriété "base nécessaire de l'ordre naturel des sociétés"²⁵. Reste, bien

²³ Maurice BLOCK, "Le Deuxième congrès d'Eisenach, tenu par les économistes autoritaires", *JDE*, 34 (101), mai 1874, p. 250-251.

²⁴ Maurice BLOCK, "Le mouvement économique et financier en Allemagne", *EF*, 17 oct. 1874, p. 475.

²⁵ SEP (réunion d'octobre 1874), "Le socialisme, le suffrage universel et l'intervention de l'État", *JDE*, 36 (106), oct. 1874, p. 135. Il s'agit là d'une des dernières interventions de Wolowski à la SEP. L'économiste décède en 1876. Et l'on notera que, lors de l'hommage qui lui est rendu devant cette Société, l'orateur (Foucher de Careil) ne

sûr, le problème de l'État. Mais avec une diplomatie étudiée, qui ne trompe en fait personne, l'économiste, tout en dénonçant les véritables socialistes, s'efforce de démontrer que "l'économie politique orthodoxe ne condamne point le pouvoir à l'inaction", et que "l'État a une large mission à remplir²⁶".

C'était là agiter le chiffon rouge, et réveiller immédiatement l'anti-socialisme épidermique et passionnel de toujours. Joseph Garnier monte donc au créneau, pour affirmer "qu'en effet les économistes et les socialistes se divisent sur les limites de l'intervention de l'État". Et d'ajouter : "C'est encore sur ce point que les économistes, proprement dits, se séparent des soi-disant économistes organisateurs, autoritaires, dits aujourd'hui "économistes (sic !) de la chaire", et qui s'intitulaient il y a vingt-cinq ans l'école française, avec un programme sentimental et réglementaire qui confinait au socialisme pour les uns, au protectionnisme pour les autres²⁷".

L'allusion à "l'école française" est claire. Elle renvoie Wolowski à son passé de disciple d'Adolphe Blanqui, que Garnier dénonçait déjà comme crypto-socialiste. Et du même coup, elle règle le sort de ses héritiers présumés, les socialistes de la chaire, qui ne sont en fait que des socialistes mal déguisés. On notera, par ailleurs, que l'artificialisme, dont J. Garnier a été le héraut, n'est plus convoqué ici comme critère du socialisme - bien qu'il en demeure quelque chose dans le qualificatif d' "organiseurs". Le seul discriminant reste l'étatisme²⁸, à l'aune duquel ces "soi-disant économistes" sont, sans aucun doute possible, de véritables socialistes.

manquera pas de relever que Wolowski "se rapprochait des socialistes de la chaire".
JDE, 43 (129), sept. 1876, p. 428.

²⁶ *Ibid.*, p. 135-136.

²⁷ *Ibid.*, p. 138.

²⁸ Lors d'une réunion de la SEP en juillet 1870 contre la "liquidation sociale", J. Garnier avait déjà réduit sa définition du socialisme à "l'absorption de l'activité individuelle par l'État". Mais, comme nous l'avons vu, dans l'édition de 1873 de son *Traité*, l'artificialisme demeure central.

Les interventions suivantes vont renchérir dans ce sens. Foucher de Careil refuse de parler d'un "simple malentendu entre gens qui s'entendent au fond". Il aperçoit dans le débat entre socialistes de la chaire et économistes la continuation de celui qui opposa Lassalle, le socialiste, au libéral Schultz-Delitzsch ; et il s'insurge contre "des charlatans déguisés en économistes²⁹". Un autre participant s'enflamme contre "le rôle odieux des meneurs socialistes", et dénonce toute intervention de l'État dans l'économie, à commencer par le protectionnisme, au nom de ce "véritable danger social" qu'est le socialisme³⁰. Quant à Villiaumé, ancien socialiste "repenti", il voit dans l'opposition de la science qu'est l'économie politique, et du socialisme, celle de la liberté d'avec le despotisme communiste où vient se fondre le socialisme³¹.

Ce déferlement de violence verbale est significatif. Derrière le socialisme de la chaire, ramené à l'étatisme, se profilent les fantasmes du protectionnisme et surtout du socialisme - ces deux ennemis de toujours, mêlés l'un à l'autre, du libéralisme français. Face aux menaces qui émanent de la nouvelle école, les économistes se raccrochent ainsi à du "déjà connu". En fait, dans cette première passe d'arme sur le socialisme de la chaire, c'est tout le vieux débat franco-français contre l'étatisme et le socialisme, où s'est forgé l'identité de l'ultra-libéralisme français, qui resurgit ; et avec lui le climat passionnel qui l'accompagne depuis trente ans. Or celui-ci ne se prête guère à la nuance. Dès lors que le spectre de l'interventionnisme de l'État se déploie à nouveau, l'affaire est entendue : socialisme de la chaire et socialisme véritable, tous deux réduits à l'étatisme, ne font quasiment qu'un.

3 - La position de Maurice Block en 1874

²⁹ *Ibid.*, p. 140-142.

³⁰ *Ibid.*, p. 142-143.

³¹ *Ibid.*, p. 143-144.

On est loin, en vérité, des efforts tentés par Maurice Block pour "adapter" la définition du socialisme, en 1872 dans son article sur Marx, ou pour formuler avec mesure son appréciation du socialisme de la chaire en 1873. Sans doute est-ce pour cela que son intervention, à la fin de la séance de la Société d'économie politique, apparaît si décalée. Car Block maintient avec force sa thèse d'un accord avec les socialistes de la chaire sur les principes fondamentaux de la science ; les divergences ne portant que sur les applications. Or les principes fondamentaux constituent l'essence même de la science. Ils sont, dit-il, "le résultat de l'observation, tous ceux qui ne s'aveuglent pas volontairement les voient de la même manière³²". Cela lui permet donc d'inverser, en quelque sorte, la problématique de ses collègues. Alors que ceux-ci stigmatisent les socialistes de la chaire en les rejetant du côté du socialisme, Block affirme non seulement que les dissidents sont des économistes, mais que les véritables socialistes eux-mêmes sont obligés - dans les faits, et comme malgré eux - de reconnaître les vérités de la science économique. Rapportant ses propos, le *Journal des Économistes* écrit :

"Les socialistes les plus prononcés essayent seuls de nier telle vérité économique qui les gêne, mais même en la niant explicitement, ils sont obligés de la supposer vraie implicitement ; elle agit sur leur raisonnement comme un "postulat" ; M. Maurice Block a eu l'occasion de le constater en étudiant le livre de M. Karl Marx, et cette remarque se confirme pour lui chaque fois qu'il voit un travail d'un membre du congrès d'Eisenach³³".

Une réflexion comparatiste

Il est évident que ce sont les dernières paroles de Block, renvoyant à la comparaison avérée de Marx et des socialistes de la chaire, qui livre la clef d'une position qui ne pouvait que surprendre et choquer. Car il s'agit bien là d'une assertion hautement paradoxale, au regard de ses collègues -

³² *Ibid.*, p. 146.

³³ *Ibid.*, p. 146-147.

habitué à penser, avec Joseph Garnier, que "le socialisme est l'inverse des vérités économiques". L'économiste l'avait cependant déjà formulée dans la livraison précédente du *Journal*. Il soulignait alors que les professeurs allemands, même s'ils se posent en adversaires d'A. Smith, "enseignent, relativement à la plupart des questions, les doctrines de la science économique". Et il ajoutait : "C'est - quoi qu'on en dise - qu'il existe un noyau de vérités économiques, auxquelles les socialistes les plus déterminés et les plus dogmatiques, comme Lassalle, M. Karl Marx et autres sont obligés de rendre hommage ; ils raisonnent involontairement au moyen des postulats même qu'ils viennent de nier³⁴". On a donc là, dans ces deux textes - avec l'énoncé d'un paradoxe, qui semble remettre en cause la définition traditionnelle du socialisme - la preuve de ce que suggérait, dès le congrès de 1872, l'attitude de Block : l'assurance, avec laquelle il ne cesse d'affirmer que les socialistes de la chaire ne sont pas des socialistes, ne peut provenir que de la confrontation - qu'il est seul en France à pouvoir mener - entre *Le Capital* et les thèses de la nouvelle école.

En fait dans les deux cas, qu'il s'agisse de Marx ou des socialistes de la chaire, Block a dû faire face à l'ambiguïté de discours relevant tout à la fois, sous des formes diverses, de l'économie politique *et* du socialisme. Il s'est donc vu obligé, en comparant les deux corpus, de mettre en question les critères du socialisme jusque-là admis par les libéraux, et de réfléchir à nouveaux frais sur la nature, ainsi que sur les limites, de la science économiques ; ce qui veut dire, en même temps, de redéfinir le socialisme. Et c'est assurément le résultat de cette démarche qu'il livre ici, d'une façon si concise qu'elle mérite explication.

On sait que la critique du *Capital*, dans une première étape de sa réflexion, a conduit Block à décentrer et à réorganiser l'argumentaire

³⁴ Maurice BLOCK, "Le congrès des économistes allemands à Crefeld", *JDE*, 35 (105), sept. 1874, p. 373. L'auteur précise plus loin : "Les lois fondamentales de l'économie politique s'imposent à l'intelligence de l'homme, et le même socialiste qui vient de nier l'action de l'offre et la demande ne fera pas le moindre raisonnement économique, qui ne suppose le principe établi". Et il ajoute qu'il se propose de démontrer un jour plus avant cette thèse, à savoir que "les socialistes ne peuvent raisonner sans admettre les lois économiques comme postulats"(p.374).

traditionnel des économistes français à l'encontre du socialisme. L'artificialisme, mais aussi l'étatisme, ont disparu de la panoplie. Reconnu piètre économiste - mais donc, malgré tout, "économiste" - Marx est combattu en tant que socialiste. Un socialiste proche de Proudhon et des partisans de la "liquidation sociale" ; parce qu'il prétend que le patron vole l'ouvrier et que, refusant d'admettre le rôle de l'industriel dans la production, il proclame le profit illégitime, et se rallie sans le dire à la thèse du crédit gratuit.

On imagine bien qu'à la lecture des textes de Schmoller et de ses amis, le contraste ne pouvait que sauter aux yeux de Block. Les socialistes de la chaire ne lui apparaissent pas comme des socialistes tout simplement parce que, à la différence de Marx et de Lassalle, ils ne remettent pas en cause le fonctionnement d'ensemble du système économique. Mais il est vrai cependant qu'ils prônent un élargissement de l'intervention de l'état. Or l'interventionnisme relève évidemment pour Block du socialisme. La doctrine de Lassalle le prouve assez. Toutefois il ne peut ignorer, en même temps, que Marx est socialiste sans qu'il y ait la moindre trace d'étatisme dans *Le Capital*. D'un côté, donc, Marx, bien que non étatiste est socialiste, et pourtant il raisonne en économiste ; de l'autre les socialistes de la chaire sont des économistes, mais ils tendent à l'étatisme.

En fait, avec l'émergence de la nouvelle école, les frontières entre économie politique et socialisme, déjà fortement ébranlées par Marx, semblent voler en éclat. L'urgence est donc à une clarification théorique, permettant de caractériser plus précisément la dissidence allemande et de la réduire. Ce qui incite Block, on l'a vu, à chercher des munitions dans le débat déjà ancien contre Roscher. La distinction qu'il y puise, entre la science pure et ses applications, va lui permettre d'abord de ranger l'interventionnisme des socialistes de la chaire dans la catégorie des "applications". Mais elle le renvoie du même coup à la "science pure", et aux "vérités économiques" qui la constitue. L'idée que la reconnaissance explicite de celles-ci représente, seule, la véritable ligne de partage entre économistes et socialistes s'impose alors à l'esprit de Block, parce qu'elle recoupe sa double expérience de Marx et des socialistes de la chaire .

Dès lors il en va, pour lui, de l'étatisme comme de l'artificialisme. Ce sont certes des manifestations du socialisme, mais ce ne sont pas ses

critères discriminants. Ce ne sont pas les faits premiers, essentiels, auxquels on peut réduire le socialisme, pour le distinguer de l'économie politique. Les exemples contraires de Marx et des socialistes de la chaire en font foi. Pour déterminer les limites de la science économique, il faut donc remonter aux "vérités économiques" qui sont ses "principes fondamentaux" ; c'est-à-dire remonter au fondement lui-même, précisément, dans lequel s'est ancrée la critique traditionnelle de l'artificialisme et de l'étatisme socialistes. C'est sur ces vérités premières qu'il faut se replier, et, en prenant appui sur elles, passer à l'offensive.

Redéfinition de l'économie politique et du socialisme

Cette sorte de "repli offensif" implique d'abord que Block approfondisse sa réflexion épistémologique, afin de mieux préciser la nature et les contours d'une science économique attaquée qu'il s'agit de défendre. Celle-ci, il le notait déjà en 1872, est une science d'observation³⁵, qui, à partir des faits, dégage les lois économiques. Mais dans son compte-rendu du congrès d'Eisenach, on l'a vu, l'économiste a plus fortement insisté sur ce point : ces lois ne se décrètent pas ; elles existent par elles-mêmes, et s'imposent dans la réalité, comme elles s'imposent au chercheur qui, loin de les inventer, les découvre. C'est dire que ces lois, parce qu'elles naissent de la rencontre avec la réalité objective qu'elles expriment, atteignent à la vérité ; elles sont des "vérités économiques".

Mais que sont donc ces lois économiques, dont l'existence objective fonde la science, sinon les "lois naturelles" auxquelles les libéraux français, depuis Bastiat, se réfèrent constamment ? D'ailleurs quand Block déclare à la Société d'économie politique en 1874, à propos des principes fondamentaux de la science économique, que "tous ceux qui ne s'aveuglent pas volontairement les voient de la même manière", il ne fait, d'abord, que proclamer l'évidence, mais aussi la toute-puissance de ce *fait de nature* que sont les lois économiques. C'est donc bien au naturalisme que Block se trouve reconduit par ces considérations méthodologiques. Un naturalisme qui ne dit pas, pour le moment, son nom, mais qui est à

³⁵ Maurice BLOCK, "Les théoriciens du socialisme...(I)", *op. cit.* p. 6.

coup sûr celui sur lequel Bastiat fondait sa dénonciation de l'artificialisme et de l'étatisme socialistes.

Toutefois si le naturalisme qui fait retour avec force dans ces textes de Block est bien celui de l'auteur des *Harmonies économiques*, il est comme épuré, et porté à l'incandescence. Il constitue l'essence de la science à un point tel que l'évidence de celle-ci s'impose à tous, *socialistes compris*. En fait, pour suivre le raisonnement de Block sur cette question importante, il faut noter en premier lieu que la redéfinition de la science économique à laquelle il se livre, face au défi du socialisme de la chaire, implique, dans la foulée, une redéfinition parallèle du socialisme.

Considérons en effet à nouveau la formule que nous venons de citer : "Les principes fondamentaux sont le résultat de l'observation, tous ceux qui ne s'aveuglent pas volontairement les voient de la même manière". Il est clair que, dans le même mouvement où elle affirme l'évidence naturelle des fondements de la science, elle stigmatise les adversaires de celle-ci, les socialistes, pour fait de rébellion à son encontre. Seul un "aveuglement volontaire", un aveuglement idéologique dirions-nous, peut conduire à refuser de reconnaître l'éclat naturel de ces "vérités économiques". On songe bien sûr aux remarques de l'économiste, dans son article de 1872, sur la "haine du bourgeois" qui anime Marx, et qu'il ne retrouve évidemment pas dans le discours des socialistes de la chaire. En vérité, placé devant la nécessité de distinguer les ennemis véritables de l'économie politique de ceux qui n'en sont que des contestataires, il l'espère, passagers, Maurice Block est donc conduit à radicaliser ses positions. Au naturalisme offensif de sa conception de la science économique, correspond une définition du socialisme qui le réduit à n'être qu'une volonté *purement subjective*, puissante et mauvaise, de dénégation des évidences de la science. Le socialisme, il en a fait l'expérience, ne se laisse enfermer ni dans l'artificialisme, ni même dans l'étatisme. C'est donc qu'il "ne propose rien", qu'il n'a pas d'argument. Cela revient à dire qu'il n'est qu'une pure force de négation, refusant la science et s'attaquant à elle à partir de cet *a priori* idéologique qu'est la haine de la bourgeoisie.

On est loin des propos que tenait l'économiste en 1872, lorsqu'il affirmait que les socialistes élaboraient "des théories et des systèmes pour

démontrer que l'organisation sociale (...) n'est fondée ni en droit, ni en justice". Il est manifeste, en effet, qu'une telle caractérisation du socialisme, trop proche du "sentimentalisme" des socialistes de la chaire, ne permet plus, dans la nouvelle conjoncture, de séparer efficacement le bon grain de l'ivraie. C'est pourquoi il lui faut, en radicalisant les enseignements qu'il tire de sa critique du *Capital*, aller plus loin. Et cette radicalisation va l'entraîner jusqu'à considérer que la révolte de Marx contre la science économique est l'hommage, qu'il est obligé de rendre, malgré lui, à la toute-puissance de ses vérités.

Mais avant d'aborder cet aboutissement, audacieux, de la réflexion de Block, il nous faut encore préciser ce qu'implique sa nouvelle définition du socialisme. Il est évident qu'elle exclut catégoriquement de son champ les socialistes de la chaire. Cette largeur de vue à leur égard, de la part de l'économiste, tranche bien entendu sur la position de ses collègues, cramponnés derrière J. Garnier à la question de l'étatisme. Mais en même temps qu'elle "sauve" les dissidents de l'accusation la plus grave, elle tend à les faire rentrer, sans guère de nuances, dans le camp des partisans des "vérités économiques".

Or on touche là, pensons-nous, à ce qui peut expliquer la terminologie employée par M. Block. L'expression de "lois économiques", en lieu et place de "lois naturelles", veut sans doute ménager les susceptibilités. Mais elle vient surtout pour éviter de s'aventurer, à l'encontre des dissidents, dans une discussion sur "la nature" et "l'histoire". Il est en effet très frappant de constater que Block n'a jusqu'ici, dans ses articles de 1873 et 1874, pas dit un seul mot de la "méthode historique" des socialistes de la chaire, au nom de laquelle ils critiquent les "lois naturelles". Il a fait silence sur ce point, et ses lecteurs ne sont pas informés de ce qu'il s'agit là d'un aspect doctrinal essentiel de la nouvelle école. L'hypothèse d'un "oubli" malheureux et inconscient de sa part est fort peu crédible, puisque nous avons vu notre auteur avoir recours, mais sans le dire, à l'argumentation utilisé contre les premiers historistes allemands.

En revanche, il est difficile de ne pas faire le rapprochement avec le silence déjà organisé par Block sur l'aspect historique du *Capital*. A coup

sûr, l'irruption de l'histoire dans l'économie politique le gêne au plus haut point. Toutefois n'a-t-il pas réussi à critiquer le socialisme de Marx, tout en faisant l'impasse sur sa conception historique ? En fait, il nous semble très possible que Block ait tiré de cette expérience la conviction suivante : la tentative de critique historique des lois naturelles relève assurément du socialisme, et elle présente un danger tout à fait réel ; mais en même temps elle ne constitue qu'une manifestation, parmi d'autres (l'artificialisme ou l'étatisme), du socialisme, et la meilleure façon de s'en prémunir est de l'ignorer ; l'essentiel étant de recentrer l'économie politique autour de quelques "vérités économiques" dont l'évidence naturelle s'impose, au-delà de toute critique. A plus forte raison, quand il s'agit des socialistes de la chaire, dont quelques uns sont certes tentés par le socialisme ; mais pour la majorité desquels un simple et vigoureux rappel aux principes fondamentaux devrait suffire à empêcher qu'ils ne dérapent.

Marx, comme garant involontaire des "vérités économiques"

En tout état de cause, c'est bien dans la perspective de ce recentrage offensif sur les "lois économiques" qu'il faut se placer pour saisir pleinement la portée, en ce qui concerne Marx, de ces propos de Block que nous citons tout à l'heure : les socialistes "essayent de nier telle vérité économique qui les gêne, mais en la niant explicitement, ils sont obligés de la supposer vraie implicitement ; elle agit sur leur raisonnement comme un "postulat" ". La formule est d'une grande importance, puisqu'elle modifie l'image de Marx qui se dégageait de l'article de 1872. Pour autant, elle ne signifie pas que Block remette en cause, pour l'essentiel, la lecture qu'il faisait alors du *Capital*, ni l'argumentation qu'il lui opposait. Ce qui se trouve profondément remanié en revanche, on l'a vu, c'est le contexte d'ensemble dans lequel l'économiste dégage les enseignements qu'il tire de cette lecture. L'émergence du socialisme de la chaire l'a obligé, nous le savons, à une démarche comparatiste au terme de laquelle se fait jour un déplacement de la notion de "socialisme" ; déplacement intrinsèquement lié à un repli dogmatique sur les "vérités" de la science économique. La réflexion de Block sur sa première lecture de

Marx a nourri cette élaboration nouvelle, et il en formule ici, en retour, des conclusions, nouvelles elles aussi, sur le socialiste allemand.

En 1872, toute sa difficulté consistait à faire entrer *Le Capital* dans le cadre de référence habituel du libéralisme, et à faire tenir ensemble un Marx considéré implicitement comme un économiste, et explicitement comme un socialiste. De sorte que pour l'attaquer en tant que socialiste proudhonien, Block, on s'en souvient, le présentait en même temps comme un piètre économiste, maniant une science qu'il falsifiait à coup d'abstractions et de suppositions. L'ambiguïté d'un "socialiste-économiste" demeurait donc.

En 1874, l'appréciation se fait beaucoup plus assurée et tranchante. Marx est socialiste, c'est-à-dire que, à la différence des socialistes de la chaire, il rejette les "vérités économiques". Cependant, nous dit Block, la force de celles-ci est telle, qu'il est obligé d'en partir comme d'un postulat, dans la mesure même où il prétend les combattre en raison de la passion idéologique qui l'aveugle. Dans cette optique, la relation de Marx à l'économie politique est plus abrupte : ce n'est plus comme un mauvais économiste que l'on doit le considérer, mais comme un adversaire résolu de la science économique. Cependant, en tant que tel, il doit se placer sur le terrain de l'économie politique pour tenter, sans succès, de la combattre. Et c'est précisément là, dans cette démarche et dans son échec, que se trouve, pour Block, la confirmation du caractère scientifique de l'économie politique. Car la tentative de Marx de nier explicitement les lois économiques vaut, en elle-même, reconnaissance implicite de leur existence objective. La révolte contre ces lois, et sa faillite, viennent ainsi témoigner *a contrario* de leur vérité et de leur toute-puissance.

Ce raisonnement, qui tient moins de la dialectique que du combat théologique du Mal contre le Bien, aboutit donc à faire de Marx, certes à son corps défendant, le garant du naturalisme libéral. En fait, pour Block, la vérité des lois économiques éclate d'autant mieux qu'un socialiste convaincu comme Marx se trouve contraint de les combattre. *Le Capital* devient ainsi l'hommage du vice à la vertu.

On voit comment, dans la foulée d'un tel discours, l'ambivalence gênante de Marx semble se résoudre. En tant que socialiste, il est certes

opposé à la science économique. Mais tous ses efforts pour se dégager des vérités scientifiques qui s'imposent à lui sont vains. Les lois économiques ne peuvent que ressortir du combat plus assurées encore. Toutefois, à y regarder de plus près, la cohérence de l'image de Marx que Block pense avoir atteinte est illusoire. Car en insistant sur le fait que l'auteur du *Capital* est contraint de partir des "postulats" de l'économie politique, il l'inscrit, en fait, plus étroitement qu'en 1872 dans la lignée des économistes, ouvrant ainsi la voie à l'interprétation divergente de cette filiation qu'en donnera, nous le verrons, Laveleye.

Le problème de la dualité de Marx reste donc entier. Les nouvelles formulations de Block font même, au contraire, ressortir davantage que cette dualité ne peut être pensée dans le cadre de référence de notre économiste libéral, que moyennant une interprétation, nouvelle et hautement paradoxale, du *Capital*. Que signifie, en effet, dire que son auteur part des vérités économiques pour s'efforcer de les nier, sinon prétendre que Marx tente, sans succès, de démontrer que les lois du système économique, dégagées par les économistes, ne correspondent pas à la *réalité*, qu'elles n'ont pas d'*existence objective* ?

Le terme de contresens s'impose évidemment pour désigner une telle interprétation. Mais ce contresens est, pour nous, du plus grand intérêt, puisqu'il fait ressortir la distorsion qu'impose au texte de Marx sa lecture à travers le référentiel de Block. C'est, en effet, dans la mesure où la conception *historique* à l'œuvre dans *Le Capital* est entièrement déniée, que l'économiste en arrive à voir dans la critique que mène Marx, non pas la critique historique des catégories économiques - et par là la critique historique, elle aussi, du système économique existant - mais la critique de leur *réalité objective* elle-même. Pour dire les choses un peu schématiquement, là où Marx pense la catégorie de "capital" comme l'expression d'un rapport social-historique déterminé, animé de son processus propre, Block lit le combat mené par un ennemi de la science économique, qui s'efforce de démontrer que la production n'implique pas, dans sa réalité, la participation du capital et du travail, que seul le travail existe.

On comprend qu'il ne soit pas difficile, dès lors, pour Block de déclarer vaine la tentative qu'il prête à Marx ; et que celle-ci puisse devenir la preuve *a contrario* de l'existence objective et de la vérité des "lois économiques". L'impasse faite sur l'aspect historique du *Capital* , et la reconstruction du livre qui en découle, trouvent maintenant - dans cette période de radicalisation de la problématique de Block - une forme d'achèvement. L'économiste est parvenu à construire de l'œuvre de Marx une interprétation qui l'intègre, plus complètement qu'en 1872, dans sa propre grille de référence. La signification qu'il lui confère lui permet donc logiquement - et aussi paradoxale que la chose puisse paraître d'abord - d'enrôler son auteur, dans le débat *contre* le socialisme de la chaire, en tant que garant, malgré lui, de la toute-puissance des "lois naturelles" de l'économie.

Toutefois le combat contre la nouvelle école n'en est qu'à ses débuts. Avec l'entrée en scène de Laveleye, en 1875, la lutte entre naturalisme et historisme va se déployer pleinement ; et dans ce cadre, l'interprétation - comme l'utilisation, pour ne pas dire l'instrumentalisation - du *Capital* ne manqueront pas de connaître de nouveaux développements.

4 - Émile de Laveleye entre en scène

Jusqu'en 1875, en effet, la discussion sur les socialistes de la chaire est restée très limitée en France. Car d'un côté, Joseph Garnier et ses proches les rejettent sans nuance dans le camp des socialistes, au vu de leur tendance étatiste. De l'autre Maurice Block, qui appréhende bien plus finement leur dissidence, cherche à la déminer en les rabattant, au contraire, dans les rangs des économistes. De plus, la tactique de Block, qui veut recentrer la question sur les "vérités économiques", que seuls les vrais socialistes nieraient, a aussi pour fonction d'étouffer les critiques des socialistes de la chaire envers le libéralisme, en les faisant disparaître derrière la façade d'une belle unanimité scientifique. En fait dans le milieu des économistes français, personne ne semble vouloir d'un débat trop approfondi sur les positions exactes de la nouvelle école.

C'est dans ce contexte que la *Revue des Deux Mondes* publie en juillet 1875 un article de l'économiste belge Émile de Laveleye - "Les tendances nouvelles de l'économie politique et du socialisme"³⁶ - qui va réveiller les passions. Car le texte, qui défend avec brio les thèses du socialisme de la chaire, joue le rôle d'un véritable manifeste. Or le ralliement de Laveleye au nouveau courant est d'autant plus retentissant que le personnage est, à l'époque, célèbre. Appartenant à la même génération que Block (il est de six ans son cadet), il venait d'être invité - et reçu avec tous les honneurs - par la Société d'économie politique dont cependant il n'est pas membre, quelques mois auparavant, pour discuter de l'enseignement de la discipline³⁷.

Un intellectuel européen

Aujourd'hui bien oublié, la baron Émile de Laveleye (1822-1892) est en effet, en son temps, une personnalité reconnue, écoutée et influente parmi les élites de l'Europe entière. Né à Bruges, ce flamand de langue française termine ses humanités, commencées dans sa ville natale, à Paris, au Collège Stanislas. Il poursuit alors pendant deux ans des études de philosophie, à l'Université de Louvain, avant de s'inscrire à celle de Gand pour faire son droit, qu'il achève en 1846. Désormais il est, selon sa propre expression, "un peu avocat et beaucoup homme de lettres"³⁸. D'emblée se

³⁶ Émile de LAVELEYE, "Les tendances nouvelles de l'économie et du socialisme", *RDM*, 15 juillet 1875, pp. 445-468.

³⁷ *JDE*, 38 (113), mai 1875, p. 332. C'est en raison de sa liberté d'esprit, et notamment d'abord de ses divergences sur le bimétallisme, que Laveleye n'a jamais été membre de la Société.

³⁸ Ernest MAHAIM, "Émile de Laveleye", *Revue d'économie politique*, 1892, p. 93. Les renseignements biographiques sur l'économiste belge sont tirés de cet article nécrologique, rédigé par un disciple et ami de Laveleye, devenu lui aussi enseignant à l'Université de Liège. Nous nous référons également à l'article "Laveleye", de Paul LAMBERT, dans *Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique, Supplément, T. VI, 1968, colonnes 528-549.

manifestent sa curiosité intellectuelle et la pluralité de ses intérêts, qui vont s'étendre à tous les aspects de la vie sociale et politique. Ses premiers articles d'économie politique, en 1848-1849, concernent déjà les problèmes sociaux qui le mobiliseront sa vie durant. Mais il a aussi le goût de l'histoire, s'intéresse à la politique et aux questions religieuses, sujets sur lesquels il intervient dans des revues belges.

En 1856, il doit renoncer à se présenter aux épreuves du doctorat spécial en droit public et administratif parce que son indépendance d'esprit et ses opinions démocratiques effrayent les professeurs de l'Université de Gand³⁹. Outre la mise en valeur de ses terres, Laveleye se consacre alors à des travaux de plume. La position géopolitique de la Belgique lui a sans doute facilité un accès privilégié à la culture allemande et, de plus, il est attiré depuis sa jeunesse par la philologie et la littérature. Cela explique qu'il se lance dans la traduction des *Nibelungen*, qu'il fait ainsi connaître, en 1861, au public français⁴⁰. Mais c'est surtout sur l'économie politique qu'il se concentre. Il se préoccupe des questions monétaires, où il prône le bimétallisme, et se spécialise en économie rurale. A partir de longs voyages en Europe, il publie de 1859 à 1864 dans la *Revue des Deux Mondes* - dont il restera un collaborateur assidu pendant plus de trente ans - des séries d'articles, qu'il réunit en volumes, sur la Lombardie, puis sur *L'Économie rurale de la Belgique, de la Suisse et des Pays-bas*.

Ces études, très remarquées en France, contribuent à sa nomination, en 1864, sur la chaire d'économie politique de l'Université de Liège. Cependant, s'il est désormais un enseignant considéré, Laveleye reste

³⁹ *Ibid.*, p. 94.

⁴⁰ Paul LAMBERT, *op. cit.*, p. 529. Le fait est souligné, d'autre part, par son compatriote G. de Molinari, qui ne l'aimait guère, lors du très bref hommage funèbre qu'il lui rend devant la Société d'économie politique. L'orateur notait d'ailleurs surtout, à cette occasion, la non-appartenance de Laveleye à la Société, en raison de son bimétallisme et de son rattachement au socialisme de la chaire, tout en se contentant de louer "le charme des descriptions" de ses *Études* sur l'économie rurale belge ! voir *JDE*, 9 (1), janv. 1892, p. 92.

avant tout un homme de revues. Il s'exprimera dans plus d'une douzaine de grandes revues, belges et françaises bien sûr, mais aussi anglaises, italiennes et allemandes - témoignant ainsi de l'aspect pleinement européen de sa culture⁴¹. les sujets qu'il aborde y sont très variés, comme le sont ses préoccupations. Outre l'économie et le socialisme, il traite longuement de l'enseignement - dont il défend le caractère obligatoire dès 1859 - et surtout de la politique internationale, qui le passionne. Le problème des nationalités, et la question d'Orient dans les années 1880, l'ont fasciné. Comme aussi, sur un autre registre, l'examen des formes de gouvernement, et notamment de la démocratie à laquelle il est profondément attaché⁴². Lecteur attentif de Tocqueville, qu'il considère comme « le théoricien le plus clairvoyant de la démocratie⁴³ », il reste très marqué par l'expérience française des années 1848-1852, et il ne cessera de mettre en garde contre les risques d'un recours à la dictature pour tenter d'échapper à la violence des affrontements sociaux. Ses interventions multiples - dans un style souvent incisif, presque militant - font de lui, selon le mot de son biographe, un grand "remueur d'idées⁴⁴". Elles lui valent une audience à l'échelle européenne, consacrée par de nombreuses institutions académiques⁴⁵.

⁴¹ Ernest MAHAIM, *op. cit.*, p. 96. Parmi la liste donnée par l'auteur, on notera la *Fortnightly Review*, la *Contemporary Review*, le *Giornale degli Economisti*, et les *Jahrbücher für Nationalökonomie*, ainsi que des revues américaines.

⁴² *Ibid.*, p. 98-99. Son admiration est particulièrement vive pour le système des cantons suisses.

⁴³ Émile de LAVELEYE, *Le Socialisme contemporain*, Bruxelles, 1881, éd. utilisée : 11^{ème}, Paris, Alcan, 1902, p. XXXIV.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 101.

⁴⁵ Paul LAMBERT, *op. cit.*, p. 548. Laveleye était membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1872, correspondant depuis 1869 de l'Institut de France, et de plusieurs autres Académies étrangères ; il était également docteur *honoris causa* d'une demi-douzaine d'Universités européennes.

Évangile et socialisme

Toutefois, à ce portrait d'une personnalité aux facettes multiples il convient d'ajouter ce qui en est, à coup sûr, l'un des ressorts essentiels : l'engagement religieux de Laveleye ; lequel permet à son tour d'éclairer son attitude envers le socialisme. Sur le plan religieux, le parcours qui le mène du catholicisme au protestantisme n'est pas sans une certaine originalité. L'économiste en effet est né dans une famille catholique, et c'est de sa rencontre avec un philosophe catholique, François Huet, lorsqu'il était étudiant à Gand, que date sa première approche du problème social et du socialisme en 1846⁴⁶. Marqué par l'enseignement direct de son maître, il l'est aussi par l'ouvrage que publie celui-ci en 1852, *Le Règne social du christianisme*, où il verra le fondement initial du socialisme catholique⁴⁷. Cependant, c'est vers le protestantisme qu'évolue Laveleye. S'étant rapproché de cette doctrine depuis plusieurs années, il demande à se faire inscrire parmi les membres de l'Église évangélique en 1878, après la mort de sa mère⁴⁸.

L'importance essentielle que revêt cette appartenance chrétienne est évidente, surtout durant la décennie 1873-1882 dans laquelle s'inscrivent les principaux ouvrages qui ont fait sa réputation. Il s'agit là, en effet, d'un moment crucial de son évolution qui, outre l'officialisation de sa

⁴⁶ Laveleye s'est expliqué à plusieurs reprises sur sa dette envers François Huet (1814-1869), un philosophe français, nommé à 22 ans professeur à l'Université de Gand. "Huet, écrit-il, réunit autour de lui un groupe de ses élèves, où, dès avant 1848, nous étudiâmes à fond, et chacun avec ses préférences, les différents systèmes de réforme sociale. C'est dans les discussions de ce cercle d'amis, tous imprégnés des idées égalitaires de notre maître, que se sont formées en moi des convictions qui n'ont guère varié depuis lors et que les événements contemporains n'ont fait que confirmer". *Le Socialisme contemporain, op. cit.*, p. 297.

⁴⁷ Emile de LAVELEYE, *Le Socialisme contemporain, op. cit.*, p. 137.

⁴⁸ Paul LAMBERT, *op. cit.*, p. 535.

conversion à l'Église réformée, va voir son ralliement au socialisme de la chaire - que l'on peut, sans trop de doutes, dater de 1874⁴⁹. Or cette période, où s'affirme son double engagement, est particulièrement créative. C'est ainsi qu'en 1875, Laveleye fait paraître *Le Protestantisme et le Catholicisme dans leurs rapports avec la liberté et la prospérité des peuples civilisés*, suivi en 1876 de *De l'avenir des peuples civilisés*. Ces deux articles - tirés en brochures au chiffre impressionnant de 40 000 exemplaires, et traduits en de nombreuses langues ont fait grand bruit⁵⁰. L'auteur y affirme, en effet, que l'avenir appartient aux nations protestantes, seules capables de concilier l'ordre avec la liberté. De plus, il établit un lien positif entre la religion réformée et la croissance économique⁵¹.

Mais si le protestantisme et la productivité du travail ont ainsi partie liée, c'est aussi au christianisme que se rattache pour lui le socialisme. Les deux affirmations n'ont rien de contradictoire aux yeux de Laveleye. Elles se complètent plutôt, dans la mesure où c'est au sein d'une conception historique de la société qu'elles s'organisent. Une conception où le progrès moral, lié à l'émergence du christianisme, s'incarne dans le progrès de la justice sociale. De sorte que dans son *Socialisme contemporain*, publié en 1881, après donc son adhésion au socialisme de la chaire, l'économiste présente l'Évangile comme la source vive d'un vaste "mouvement d'émancipation des classes inférieures" ; lequel, après avoir détruit peu à peu l'esclavage et le servage, puis proclamer l'égalité civile avec la Révolution française, se prolonge maintenant dans le socialisme. Ce

⁴⁹ Laveleye n'adhère pas encore au socialisme de la chaire en 1873, on le verra en étudiant *De la Propriété*, mais il s'y est rallié en 1875.

⁵⁰ Ernest MAHAIM, *op., cit.*, p. 97.

⁵¹ Laveleye explicite à nouveau ce lien dans ses *Eléments d'économie politique*, Paris, Hachette, 1882. Voir § 6 : "De l'influence des doctrines philosophiques et religieuses sur la productivité du travail", p. 48-49. Cette thèse lui vaudra d'être mentionné par Max Weber, dans des notes de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, comme l'un de ses devanciers. Cette question est abordée par Reinhard BENDIX, "The Protestant Ethic-Revisited", *Comparative Studies in Society and History*, vol IX, 3 avril 1967, p. 266.

mouvement, écrit-il, en tant qu'il vise à améliorer la situation du plus grand nombre, "procède évidemment de l'inspiration chrétienne". Et d'ajouter : "C'est le christianisme qui a fait entrer dans l'esprit des Occidentaux l'idée du "Royaume", c'est-à-dire l'idéal d'un monde complètement différent de celui qui existe. Le socialisme et le christianisme aspirent également à changer les choses jusqu'à ce que la justice y règne en tout⁵²".

On a là, pensons-nous, dans cette vision de l'histoire - où la parole de l'Évangile, et son thème du Royaume de Dieu qui doit être préparé dès à présent, animent la lutte pour la justice en ce monde - ce qui permet de clarifier, rétrospectivement, l'itinéraire de Laveleye. Car si la question sociale a toujours interpellé fortement, de façon existentielle, le chrétien qu'il est, son ralliement au socialisme, sous l'aspect certes "atténué" du socialisme de la chaire, s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de cette conception historique de la société dont il a posé les bases dans son ouvrage de 1873, *De la Propriété et de ses formes primitives*.

5 - De la Propriété et de ses formes primitives

L'économiste Charles Gide, protestant comme Laveleye et qui s'inspirera à maints égards de sa pensée, voyait dans cette œuvre "son livre capital, celui qui restera le titre d'honneur de sa carrière scientifique, celui qui l'a élevé au rang de maître⁵³". Et c'est bien effectivement un novateur, qui ne manque ni d'audace, ni de science, que Laveleye s'attaque à la question de la propriété. Celle-ci se révèle véritablement cruciale au regard de la problématique sociale et politique de l'auteur, qui commence par dresser un tableau très sombre d'une époque encore habitée par le spectre de la Commune. La liberté et l'égalité juridique ont certes été conquises, mais au lieu que s'ouvre pour l'humanité une ère de justice et de bonheur, c'est dans l'abîme de la guerre sociale qu'est en train

⁵² Émile de LAVELEYE, *Le Socialisme contemporain*, op. cit., p. 137-139.

⁵³ Charles GIDE, "Émile de Laveleye", *Revue du Christianisme pratique*, 15 juillet 1892, p. 72.

de plonger l'Europe. "Si, lit-on dans la préface, un souffle nouveau de charité chrétienne et de justice sociale ne vient pas calmer toutes ces haines, l'Europe, en proie à la lutte des classes et des races, est menacée de tomber dans le chaos⁵⁴". La revendication de "l'égalité des conditions" débouche en effet sur la guerre des classes, qui ne peut elle-même qu'emporter la démocratie, et aboutir au despotisme instauré par les classes dominantes menacées. L'exemple des démocraties de l'Antiquité, explique Laveleye, devrait nous alerter. D'autant que la situation actuelle est encore plus grave et plus complexe. Car le triomphe du christianisme a consacré l'égalité des hommes. L'ancien esclave est donc aujourd'hui un travailleur libre, un citoyen, reconnu l'égal des plus riches. "Il réclame, ou il réclamera la propriété : or, comment lui résister, avec une philosophie et une religion qui lui donnent pleinement raison? ⁵⁵".

La question de la propriété est, on le voit, essentielle. C'est autour d'elle que se noue l'exigence de justice sociale qu'impliquent la démocratie politique et le christianisme, et qui, seule, peut éviter que la société ne sombre dans le chaos et le despotisme. Il faut des réformes en matière de propriété, affirme avec force Laveleye, la justice sociale est à ce prix. Mais comment s'y engager si l'on ne prend pas d'abord conscience du caractère historique, donc plastique et réformable, de la forme actuelle de la propriété ? Ce qui implique en premier lieu de combattre cette "erreur très générale", écrit-il, consistant à parler " de "la propriété" comme si c'était une institution ayant une forme fixe et toujours la même, tandis qu'en réalité, elle a revêtu les formes les plus diverses et qu'elle est encore susceptible de modifications très grandes et non prévues⁵⁶".

⁵⁴ Émile de LAVELEYE, *De la Propriété et de ses formes primitives*, Bruxelles, 1873 ; 2ème éd., Paris, Germer-Baillère, 1877 ; nous utilisons la 4ème éd., Alcan, 1891, Préface de la 1ère éd., p. XIV. L'auteur précise que, à défaut d'un « partage plus équitable des biens et des produits, la démocratie aboutira fatalement au despotisme et à la décadence à travers une série de luttes sociales dont les horreurs commises à Paris en 1871 peuvent donner un avant-goût ».

⁵⁵ *Ibid.*, p. XVIII.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 543.

La doctrine ultra-libérale de la propriété

Les économistes sont ici particulièrement visés, et Laveleye se réfère explicitement à l'article "Propriété" de Léon Faucher dans le célèbre *Dictionnaire de l'économie politique*⁵⁷. Il est vrai que l'auteur y présente d'emblée la propriété dans sa forme la plus abstraite comme l'une de ces "vérités premières" de l'économie politique, que l'on rencontre dès l'origine des sociétés, qui sont "partout marquées du sceau du consentement universel, et que l'on accepte comme des nécessités de l'ordre civil et de la nature humaine, sans songer à les discuter⁵⁸". L'un des objectifs majeurs, en effet, de Faucher est de montrer que la propriété est un fait de nature, qui existe antérieurement à toute loi d'institution humaine, celle-ci étant destinée seulement à en garantir la sécurité. Dans la foulée de Bastiat, il considère donc qu'il est faux, et dangereux, de fonder la légitimité de la propriété sur la loi. Car cela impliquerait "une prétendue communauté des biens", propre à l'état de nature et antérieure à la société politique ; tandis que cette thèse ouvrirait la voie à l'instauration légale d'une propriété collective supprimant la propriété privée⁵⁹.

Face à cette théorie pernicieuse d'une origine conventionnelle de la propriété, Faucher fait ressortir, au contraire, que la propriété est attachée à la nature humaine conçue comme celle de l'individu isolé : "La distinction du tien et du mien, écrit-il, est aussi vieille que l'espèce humaine". Quant à

⁵⁷ *Ibid.* p. 542.

⁵⁸ Léon FAUCHER, "Propriété", dans Ch. COQUELIN et G. GUILLAUMIN, *Dictionnaire de l'économie politique*, 1852, *op. cit.*, p. 460.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 461-462. L'argumentation emprunte à celle de BASTIAT, "propriété et loi", art. paru dans le *JDE*, 15 mai 1848, voir *Oeuvres complètes*, *op. cit.* T 4, p. 277.

la légitimité de la propriété, elle est, pour l'auteur, fondée principalement sur le travail de l'individu, selon la doctrine de Locke, reprise ici par Adolphe Thiers et de nombreux économistes⁶⁰.

Léon Faucher ne nie pas que la propriété, comme la liberté avec laquelle elle a partie liée, soit passée par "des âges divers et successifs". Mais dans l'optique qui est la sienne, il s'agit plutôt, comme il le dit, de noter le "progrès" de l'institution. Car la propriété, souligne-t-il en citant à nouveau Thiers, "est un fait universel, en même temps qu'elle est un fait croissant⁶¹". On n' a donc pas tant à faire à l'évolution de *formes* différenciées de propriété, qu'à la manifestation de plus en plus prégnante d'une propriété *individuelle*, présente dès l'origine.

Sa lente progression s'affirme à travers le temps, en commençant par "le sauvage chasseur" qui, selon Thiers, "a du moins la propriété de son arc, de ses flèches et du gibier qu'il a tué⁶²". Certes la terre elle-même, est-il noté en passant, appartenait à l'époque à la tribu, puis elle sera propriété de la famille, avant d'être celle de l'individu. Mais peu importe, en fait. Ce qui compte, c'est que la propriété individuelle - en tant que fait de nature, universelle - était déjà là. La suite ressort d'une "croissance" quasi linéaire, qui voit la diversification des objets possédés, puis le renforcement progressif de la propriété foncière individuelle, toujours mieux assurée, ainsi que de la propriété mobilière. L'ensemble débouchant sur la propriété individuelle héréditaire actuelle, qui est "la conséquence invincible de la nature humaine et de l'état social⁶³".

Il est clair que dans cette perspective d'un naturalisme exclusivement individualiste, "l'histoire" de la propriété est fortement téléologique. Elle vient surtout cautionner sa forme actuelle, déclarée intangible puisque conforme à la nature humaine, et la satisfaisant entièrement.

⁶⁰ *Ibid.* p. 464-465. L'ouvrage d'Adolphe THIERS, *De la propriété*, longuement cité par Faucher, est publié en 1849.

⁶¹ *Ibid.*, p. 464.

⁶² *Ibid.*, p. 464.

⁶³ *Ibid.*, p. 467.

La conception de l'homme et de la société de Laveleye

Or c'est précisément cette vision des choses que combat Laveleye. A l'individualisme "absolu" des libéraux, il oppose une conception plus complexe de la propriété qui tient compte de son aspect social. La propriété, note-t-il, comporte deux éléments, "un élément social et un élément individuel". En effet, elle n'est pas instituée seulement pour garantir à l'individu le fruit de son travail, mais "elle l'est aussi dans l'intérêt de la société et pour en assurer la durée et l'action utile⁶⁴". De son propre aveu, cette dualité de la propriété renvoie à celle de l'homme lui-même, que l'on doit considérer "tantôt comme individu isolé, poursuivant sa fin dans son indépendance, tantôt comme citoyen et membre de la société, relié à ses semblables par des relations multiples et des obligations diverses⁶⁵". Il s'agit là, à coup sûr, d'un énoncé essentiel pour comprendre les positions de Laveleye. Car cette conception de l'homme s'inscrit dans le cadre de la philosophie allemande, et elle diffère profondément de celle qui sous-tend l'économie politique libérale.

L'économiste belge ne fait d'ailleurs pas mystère des sources germaniques de sa pensée. Il se réfère, citations précises de leurs textes à l'appui, aux "juristes philosophes de l'Allemagne" qui l'ont inspiré, de Fichte à Hegel, en passant par Krause et son disciple Ahrens. Il insiste particulièrement sur l'apport du fils de Fichte, Immanuel Fichte, dont le théisme spéculatif est fortement marqué par l'héritage hégélien⁶⁶.

⁶⁴ Emile de LAVELEYE, *De la Propriété, op. cit.*, p. XXIII. Laveleye mentionne ici que cette thèse se réfère à celle d'Immanuel Fichte, le fils du célèbre philosophe allemand, dont il reparle plus loin.

⁶⁵ *Ibid.*, p. XXIII.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 555-557. Sur Immanuel Fichte (1796-1879), voir Henri ARVON, *La Philosophie allemande*, Paris, Seghers, 1970, p. 60 et 72. Sur K. Ch. Krause (1781-1832), voir Emile BREHIER, *Histoire de la philosophie*, éd. Quadrige PUF, 1983, T. 3, p. 701-703. Le philosophe est présenté par Brehier comme "ni individualiste comme Fichte, ni étatiste comme Hegel : le droit se réfère pour lui à une collectivité déterminée, et il se

Dans cette perspective, la dualité de l'homme sur laquelle s'appuie Laveleye conduit à une conception de la société qui l'oppose clairement à celle de l'ultra-libéralisme. Cette dualité ouvre, en effet, sur un espace social lui-même dédoublé. D'une part celui de l'économie proprement dite, tissé par le rapport des hommes aux choses, qui est l'espace du travail, de la production et de la distribution des richesses. L'homme s'y présente comme un individu isolé, œuvrant pour ses fins propres et ses intérêts particuliers, et qui est lié aux autres par le marché. Mais à côté de cet espace économique, il en existe un autre, un espace sociopolitique où l'homme n'est plus réduit à l'*homo œconomicus*. En tant que "citoyen et membre de la société", c'est à présent l'universalité de l'individu qui s'exprime et est prise en compte. La socialité qui se déploie dans cette sphère est donc régulée par des "obligations diverses", au premier rang desquelles figurent les exigences juridiques et éthiques. Celles-ci sont par principe marquées du sceau de l'universalité. De sorte que cet espace constitutif de la cité, l'espace du droit et de l'éthique, tout en restant distinct de la sphère économique, englobe celle-ci et y fait prévaloir ses contraintes sur les intérêts particuliers.

On voit bien comment, à partir de cette conception de l'homme et de la société, Laveleye pourra construire une critique d'ensemble de l'économie politique ultra-libérale - en ce quelle est coupée de la morale, du droit et du politique - qui rejoindra, tout naturellement, celle des socialistes de la chaire. Il faut noter cependant que l'économiste belge ne récuse certes pas l'individualisme qui sous-tend la doctrine libérale. Mais il s'oppose à un individualisme abstrait et "absolu", qui réduit le lien social à celui du marché, et la fonction étatique à celle d'un simple garant de l'inégalité sociale qui en résulte.

définit l'ensemble des conditions qui rendent possible l'atteinte des buts de cette collectivité : dans sa plus grande généralité, il est donc le droit de Dieu (...); par là Krause ne distingue guère le droit de la morale ; mais il le soustrait complètement à l'arbitraire individuel". Ce sont là des conceptions que l'on retrouve clairement chez Laveleye. Par ailleurs, Brehier note que c'est son disciple Ahrens, éditeur de ses œuvres posthumes, qui a introduit la philosophie de Krause en Belgique, où elle est influente.

Mais dans l'immédiat, c'est sur la question de la propriété que s'affichent les différences. Laveleye se refuse à fonder la légitimité de celle-ci sur le travail, comme le font la plupart des économistes, au motif que se serait "la condamnation de toute notre organisation actuelle" où se côtoient des travailleurs misérables et des oisifs opulents⁶⁷. A ses yeux, la propriété ressort du droit naturel, au sens où il s'agit d'un droit attaché à la nature même de l'homme ; c'est-à-dire d'abord qui lui assure les conditions de sa vie, et qui implique donc que tous les hommes ont droit à "une part du fonds productif⁶⁸".

Or c'est précisément cette problématique qui autorise le professeur belge à porter sur l'évolution de la propriété un regard qui, contrairement à celui des libéraux, est véritablement historique. Car il ne s'agit plus de suivre la croissance d'une propriété individuelle, dont on fait l'hypothèse que la cellule embryonnaire existait dès l'origine des temps. De fait, en considérant que la propriété signifie la participation de chacun au fonds productif, et en distinguant ses aspects, individuels et sociaux, dont la combinaison détermine des formes réellement différenciées, Laveleye se donne les moyens de penser les structures premières de la propriété comme des *formes sociales autres*. Dans ce cadre en effet, la notion de "formes primitives de la propriété" prend sens ; parce que ces formes acquièrent, à travers ce qui fait tant leur diversité que leur unité, une consistance et une cohérence qui leur sont propres.

La chose est d'importance, car avec la construction de la notion elle-même, se trouvent réunies les conditions permettant d'étudier ces formes sous un angle qui est déjà celui de l'ethnologue. Tandis que s'ouvre, dans le même temps, la possibilité d'une histoire de la propriété qui en soit véritablement une, c'est-à-dire qui soit celle de l'enchaînement de *formes sociales* distinctes les unes des autres.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 549. On notera que cette critique ne débouche pas encore sur l'accusation de faire le jeu du socialisme.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 555-559.

Un regard d'ethnologue

L'originalité du livre de Laveleye réside donc d'abord là. Elle est dans cette perspective, radicalement neuve pour un économiste, et dans le point de vue comparatiste qui l'accompagne. Ces éléments aboutissent à mettre en évidence le caractère collectif des structures de la propriété, partout présent dans les temps primitifs. Car l'enquête de l'auteur est vaste. Elle le conduit du "mir" russe aux communautés rurales encore existantes de l'Inde et de Java. Avant que, remontant le temps, il n'explore les formes archaïques de la propriété durant l'Antiquité, la spécificité des communautés de la "Marke" des anciens Germains, puis les communautés de familles du Moyen Âge européen, ainsi que les traces qui en demeurent à l'époque moderne.

L'œuvre est celle d'un juriste et d'un historien, tout autant que d'un économiste. Mais elle situe également Laveleye aux confins de cette discipline, qui est en train de naître : l'ethnologie. Celle-ci se nourrit en effet, parmi d'autres apports, des recherches menées à partir des années 1860 par des juristes, comme lui, qui, en s'appuyant sur des études de droit comparé, cherchent à élucider les structures familiales et sociales des civilisations primitives⁶⁹. Le professeur belge reprend et prolonge ces travaux. Il s'inspire aussi de *La Cité antique* (1864) de Fustel de Coulanges, comme des livres de G. L. Maurer sur la "Marke" germanique (1854-1856). Mais il est surtout proche du juriste anglais Sir Henry Maine. Professeur de droit à Cambridge, celui-ci publie en 1861 *Ancient Law*, un ouvrage qui posait les fondements du droit comparé, avant d'être envoyé en mission

⁶⁹ Il est frappant de constater, durant les années 1860, la multiplication des travaux consacrés aux civilisations primitives. On citera ceux du juriste suisse J.J. Bachofen, *Das Mutterrecht* (1861), du juriste écossais J. F. Mac Lennan, *Primitive Marriage* (1865), ou de l'anglais E. B. Tylor, *Researches into the Early History of Mankind* (1865), qui s'appuie notamment sur l'étude des civilisations indiennes d'Amérique. Cette brusque ouverture à des civilisations encore mal connues amène à repenser l'Antiquité classique dans une optique nouvelle, et sert de base à l'élaboration de schémas unilinéaires d'évolution commune à toutes les sociétés.

auprès du Gouverneur général de l' Inde, en 1862. Son séjour de plusieurs années dans ce pays lui a permis d'y étudier les systèmes de propriété collective traditionnels. Il y retrouve des caractères proches de ceux des communautés germaniques primitives ; ce qu'il expose à son retour dans *Village Communities in the East and West* (1871)⁷⁰.

Non seulement Laveleye utilise les études de H. Maine, mais il considère que ses propres recherches viennent parachever les siennes. Et cela en établissant de façon indiscutable que la propriété collective du sol a, chez *tous* les peuples, précédé la propriété individuelle. Ainsi écrira-t-il, en 1891, que c'est là "la thèse que nous avons défendu ensemble (avec H. Maine) depuis 1872, (et qui) est aujourd'hui très largement admise"⁷¹.

⁷⁰ Sur Henry Sumner Maine, voir Robert LÖWIE, *Histoire de l'ethnologie classique*, Payot, 1971, p. 50-53.

⁷¹ *Ibid.*, Préface à la 4ème éd. (1891), p. VIII, et p. 2 note 1 : les félicitations adressées par Maine à Laveleye. Dans cette préface, l'auteur revient sur les critiques suscitées par son ouvrage chez les historiens et les économistes. Parmi ces derniers, il cite Paul Leroy-Beaulieu, et Maurice Block ; celui-ci réfutant sa théorie de la propriété dans son livre *Les Progrès de la science économique*, en 1890. Mais il s'attarde davantage (p. VIII-IX) sur le débat qui l'a opposé à Fustel de Coulanges, de 1886 - année où celui-ci expose à l'Académie des sciences morales et politiques ses "Observations" sur l'œuvre de Laveleye - jusqu'à un article sur "Le problème des origines de la propriété foncière" publié en avril 1889, quelques mois avant sa mort.

En effet l'historien, dans *La Cité antique*, admettait que chez les anciens Germains "la terre n'appartenait à personne". Mais, s'étant consacré ensuite à l'étude de la formation du régime féodal, Fustel livre son dernier combat en refusant l'idée d'une propriété collective des premiers Germains, où il voit un avatar d'un "germanisme" dont il se méfie depuis 1870. Voir sur ce point François HARTOG, *Le XIXe siècle et l'histoire, Le cas Fustel de Coulanges*, Le Seuil, Coll. "Points histoire", 2001, p. 99-101.

Une théorie évolutionniste et chrétienne de l'histoire

De fait, cette théorie se retrouve en particulier dans le livre de Lewis H. Morgan publié en 1877, sous le titre éloquent de *Ancient Society, or Research in the Lines of human Progress from Savagery, through Barbarism to Civilization*. Un ouvrage qui fera date parce qu'il donne une formulation particulièrement nette de la conception évolutionniste de l'humanité. Mais cette théorie de la propriété collective primitive est également partagée, faut-il le souligner, par Marx et Engels. En réalité, Marx était parvenu à des conclusions proches dès la fin des années 1850. Pour lui aussi, comme pour Maine et Laveleye, la découverte des structures agraires traditionnelles de l'Inde, ouvrant la voie à une lecture renouvelée de l'Antiquité classique, a joué un rôle considérable. L'examen de ses réflexions sur cette question, notamment dans les *Grundrisse* rédigés en 1857-1858, permet de s'en rendre compte. D'une part, en effet, cette documentation nouvelle pouvait être pensée dans le cadre théorique de sa conception de l'histoire ; une conception dont l'évolutionnisme, on l'a vu, était hérité / transformé à partir de celui de Hegel. Mais d'autre part, cet apport de données neuves lui donnait la possibilité d'affiner son schéma initial, et de l'étayer sur des analyses historiques concrètes ; ce en quoi les *Grundrisse* constituent un brouillon qui nourrira *Le Capital*⁷².

⁷² Dès le début de la *Contribution à la critique de l'économie politique* (1859), Marx s'explique dans une note importante sur cette question. Faisant allusion au débat qui vient de s'ouvrir en 1858 sur l'origine du "mir" russe, il indique que "la propriété collective *primitive*" n'est pas spécifiquement russe, ni même slave. "C'est la forme primitive, écrit-il, dont on peut établir la présence chez les Romains, les Germains, les Celtes, mais dont on rencontre encore, aux Indes, tout un échantillonnage aux spécimens variés, bien qu'en partie à l'état de vestiges". Ces formes de propriété indiennes jouent, pour lui, un rôle de matrice. Car, en se dissolvant, elles "ont donné naissance à différentes formes de propriété. C'est ainsi que l'on peut, par exemple, déduire les différents types originaux de propriété privée à Rome et chez les Germains de différentes formes de propriété collective aux Indes" (p. 13, note 1). On

Il semble que le processus soit assez comparable, *mutatis mutandis*, pour Laveleye. Les faits nouveaux concernant la propriété primitive viennent s'intégrer dans une conception de l'histoire qui est, chez lui, avant tout une conception chrétienne. Et en y trouvant leur place, ils lui confèrent ce caractère évolutionniste propre à l'époque - qui veut que les peuples soient censés franchir, certes à des rythmes différents, la

notera donc que ce rapprochement entre les structures collectives en Inde et en Occident précède les travaux de H. Maine.

Marx et Engels se sont intéressés à l'Inde à partir de 1853, quand un âpre débat sur la législation à appliquer dans cette colonie agita le parlement anglais, ce dont Marx a rendu compte dans plusieurs articles du *New York Daily Tribune*. Les études approfondies qu'il a entreprises à cette occasion sur ce pays le conduiront à élaborer le concept de "mode de production asiatique", qui figure dans la formule bien connue de la *Préface* de 1859 : "A grands traits, les modes de production asiatique, antique, féodal et bourgeois moderne peuvent être qualifiés d'époques progressives de la formation sociale économique" (p. 5). Mais le terme renvoie à une recherche fondamentale menée dans un chapitre, devenu célèbre, des *Grundrisse*, consacré aux "formes antérieures à la production capitaliste" (*Formen*).

Dans ce texte, les structures primitives asiatiques, slaves et germaniques sont pensées comme le stade premier de l'évolution de l'humanité, celui de l'unité immédiate des communautés humaines avec les conditions de la production. Leur dissolution amorce le processus historique conduisant à l'émergence de l'individu et à la séparation des travailleurs d'avec les moyens de production, lesquels finissent par les dominer en tant que capital. Ces analyses conduisent ainsi Marx à préciser sa construction initiale, et à élaborer de façon historiquement plus concrète sa conception théorique de la genèse du capitalisme. Ce travail sous-tend donc *Le Capital*, et nourrit nombre des développements historiques de l'ouvrage. On notera, en particulier, les pages consacrées aux communautés indiennes traditionnelles, dont la lecture n'a pas pu échapper à Laveleye (*Le Capital*, T. 2, p. 46-48).

Les textes de Marx, ainsi que ceux d'Engels qui entourent sa publication, en 1884, de *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* se trouvent dans C.E.R.M., *Sur les sociétés précapitalistes*, préface de Maurice Godelier, Éd. sociales, Paris, 1970.

succession nécessaire des étapes qui les mènent tous, sur la voie d'un progrès assuré, de la "sauvagerie" à la "civilisation".

En tous cas l'évolutionnisme de Laveleye ne fait guère de doute. Ayant rencontré la propriété collective primitive de la terre chez divers peuples d'Asie, d'Europe et d'Afrique du Nord, il conclut, en effet, qu'on « doit y voir une phase nécessaire du développement des sociétés et une sorte de loi universelle présidant à l'évolution des formes de la propriété foncière⁷³ ». Il se situe donc d'emblée dans la perspective d'un développement identique, unilinéaire, des différents peuples, dont il souligne toutefois qu'ils ne marchent pas tous du même pas.

Comment rendre compte, dans ces conditions, de « cette loi du développement graduel » qui conduit à l'avènement de la propriété individuelle quiritaire ? La propriété foncière, inconnue lorsque les hommes vivaient de chasse et de cueillette, commence à poindre, sous la forme collective, avec les activités pastorales et agricoles. Laveleye note alors les lents progrès de l'individualisation de la propriété, puis ceux des méthodes d'agriculture. A son avis, en effet, « les procédés d'exploitation se sont modifiés à mesure que la propriété s'est dégagée de la communauté⁷⁴ ». Ainsi lorsqu'il conclut au « progrès parallèle de la propriété et de l'agriculture », faut-il comprendre que, bien qu'il envisage des interactions entre les deux domaines, le cadre juridique est néanmoins déterminant.

C'est ce qu'il confirme quand, se ralliant à l'opinion de H. Maine, il écrit que les études comparatistes visant à élucider « les origines du Droit » pourraient permettre bientôt de jeter un jour nouveau sur les phases primitives du développement de la civilisation. Car le système juridique est, pour lui, premier. Reflétant certes des nécessités économiques, le système juridique les combine avec « des idées de justice

⁷³ Émile de LAVELEYE, *De la Propriété, op., cit.*, p.2. Le titre de ce premier chapitre est d'ailleurs significatif : « Évolution lente et partout identique de la propriété foncière ».

⁷⁴ *Ibid.*, p. 5.

dérivant du sentiment moral et religieux», et façonne ainsi les institutions, dont celle de la propriété. Le raisonnement implique aussi que les contraintes économiques étant identiques, et le sentiment moral et religieux en tout lieu très semblable, parce que inné, les institutions se retrouvent « partout les mêmes⁷⁵ ».

L'histoire de la civilisation se structure donc ici autour de celle du droit, lui-même intimement lié aux aspirations morales et religieuses de l'humanité. Et l'on voit bien comment cette théorie évolutionniste s'intègre dans la conception chrétienne de l'histoire que professe Laveleye. L'articulation de ces deux aspects passe, en effet, par l'affirmation que la structure collective primitive est la concrétisation « d'un sentiment universel de justice instinctive⁷⁶ ». Évidemment, il ne s'agit encore là que d'un sentiment immédiat, qui n'est pas conscient de lui-même. Mais c'est lui qui inspire cette organisation, pour laquelle d'ailleurs Laveleye ne cache pas son admiration. Car l'élément social de la propriété primant sur son facteur individuel, chacun peut vivre de son travail ; de sorte que toute tendance à l'inégalité sociale se trouve enrayée⁷⁷.

Toutefois, une étape décisive est franchie lorsque ce sentiment primitif de justice se trouve approfondi et explicité avec l'émergence et le triomphe du christianisme. Le message évangélique de justice exige, en effet, d'abord que soit conféré à chaque individu la pleine dignité de la

⁷⁵ *Ibid.*, p. 6 : « Les lois sont, non le produit arbitraire des volontés humaines, mais le résultat de certaines nécessités économiques d'une part, et de l'autre, de certaines idées de justice dérivant du sentiment moral et religieux. Ces nécessités, ces idées, ces sentiments, ont été très semblables et ont agi de la même façon sur les sociétés à une certaine époque de leur développement, en y présidant à l'établissement d'institutions partout les mêmes. Seulement toutes les races n'ont pas marché du même pas ».

⁷⁶ *Ibid.*, p. XXIX.

⁷⁷ *Ibid.*, p. XXIX.

personne humaine. C'est donc avec l'accession à la liberté des individus que progresse aussi l'individualisation de la propriété.

Cependant ce n'est là qu'une partie seulement de la parole chrétienne qui se trouve ainsi inscrite dans l'évolution humaine. Car dans ce monde d'individus libres, la consolidation de la propriété quiritaire a rompu l'équilibre. La propriété s'est dépouillée de sa fonction sociale, et elle n'a plus d'autre but que le bien-être de *l'individu*. « En allant trop loin dans cette direction, écrit Laveleye, on a ébranlé les lois de la société ». Si bien que l'inégalité sociale, et l'injustice qu'elle entraîne, n'ont plus de frein. Et elles ont pour résultat « la domination des classes supérieures et l'asservissement plus ou moins complet du travailleur⁷⁸ ».

On sait quelles conséquences Laveleye tire de cette vision évolutionniste chrétienne de l'histoire. A ses yeux le caractère historique, plastique, de la propriété montre qu'elle peut encore se modifier. Et la chose est urgente, si l'on veut éviter le chaos social qui menace d'engloutir l'Europe. Mais il ne s'agit, comme il en sera accusé à tort, de revenir aux formes collectives primitives, ni d'ailleurs, il faut le souligner, de condamner la propriété privée. Pour lui, il faut faire droit à l'exigence de justice sociale proclamée par l'Évangile. Et pour cela réformer, sans le bouleverser, le système actuel de propriété, en l'ouvrant à tous et à chacun des membres de la collectivité humaine, afin d'instituer « un ordre plus conforme à la justice et au christianisme⁷⁹ ».

Il est évidemment important de souligner que la conception de l'histoire de l'économiste belge n'est pas sans présenter une certaine analogie avec celle de Marx ; toutes deux étant marquées, à des titres divers, par le schéma hégélien. Pour les deux théoriciens, en effet, un rythme ternaire anime l'évolution de l'humanité. Dans son stade primitif, l'individu vit d'abord au sein de structures collectives. L'individualisation caractérise ensuite la deuxième phase, celle d'un progrès qui reste profondément imparfait, comme englué encore dans son contraire. Quant

⁷⁸ *Ibid.*, p. XXIV et XXVI.

⁷⁹ *Ibid.*, p. XXIX.

à la troisième étape, qui est à venir, elle est celle de l'assomption d'une société humaine où l'équilibre se fera entre l'individuel et le collectif. Il est vrai que cette scansion en trois moments est peu originale, puisqu'elle est le fait, dans ses grandes lignes, de beaucoup des doctrines du Progrès qui fleurissent au XIXe siècle ; et l'on peut songer ici, outre celle de Hegel lui-même, à celles de Saint-Simon, ou d'Auguste Comte entre autres.

Cependant, cette similitude ne doit bien sûr pas masquer l'opposition fondamentale de nos deux auteurs. Quand l'un voit le progrès de l'idée de justice façonner l'histoire de l'humanité, l'autre recherche dans la croissance des forces sociales de production le moteur de ce processus évolutif. Ce sont précisément ces différences qui vont passer au premier plan lorsque Laveleye, en 1876, rencontrera *Le Capital*.

Appréciations sur le socialisme

Mais nous n'en sommes pas encore là. Et il nous faut revenir sur les réformes qu'envisage Laveleye. Le principe, très modéré, en est d'élargir l'accès à la propriété, les modalités envisagées restant fort vagues⁸⁰. Toutefois l'économiste justifie les modifications juridiques à apporter en ajoutant : "Il faut arriver à réaliser cette maxime supérieure de la justice : *A chacun suivant ses œuvres*, de sorte que la propriété soit réellement le résultat du travail, et que le bien-être de chacun soit en proportion du concours qu'il apporte à l'œuvre de la production⁸¹".

Derrière la réforme de la répartition du produit, une inspiration saint-simonienne semble ainsi se profiler. Et pourtant jamais, dans *La propriété*, Laveleye ne se revendique d'un quelconque socialisme. Le terme évoque, au contraire, pour lui la menace d'un ouragan prêt à se déchaîner. Les

⁸⁰ *Ibid.*, p. 559-560. La "propriété légitime" que la société doit garantir à chacun, explique-t-il, peut être un lot de terre, mais aussi bien "un instrument de travail, une part dans une grande entreprise industrielle ou une profession". L'éducation, et une forme d'actionnariat ouvrier semblent donc parmi les remèdes possibles.

⁸¹ *Ibid.*, p. XXI.

progrès du socialisme lui font peur, surtout en Allemagne. Le socialisme dans ce pays, note-t-il, se répand partout, "il pénètre de ses idées les masses ouvrières ; et même, chose plus grave, les professeurs d'économie politique deviennent des *Katheder Socialisten*⁸²". La formule, avec le recul, fait sourire. Elle témoigne de ce que Laveleye, en 1873, connaît encore sans doute mal la nouvelle école. Mais il est évident que ses propres tendances réformistes, son souci éthique, ainsi que sa conception et sa méthode historiques ne pouvaient que l'en rapprocher rapidement. Et par là transformer le regard qu'il porte sur le socialisme lui-même.

De fait, l'affirmation du socialisme de la chaire est l'occasion de son adhésion à ce qu'il considère dès lors comme une forme de socialisme⁸³. Son ralliement à la nouvelle école, qui est effectif en 1875, va donc le conduire à une approche neuve de la doctrine dans son ensemble. Dans la longue étude sur "Les progrès du socialisme", rédigée en 1881, et qui sert d'introduction à son *Socialisme contemporain*, l'économiste fait ressortir la complexité du mouvement, dans lequel il inclut désormais le socialisme de la chaire. Le socialisme, en effet, né des valeurs chrétiennes et porteur des aspirations au progrès de l'humanité, se développe en réponse aux injustices de la société actuelle et à ses blocages. Mais il risque – et il faut lire ici sa peur du socialisme révolutionnaire, marxiste – d'engloutir la société ainsi que la démocratie dans les affres d'une insurrection sanglante. A moins cependant, insiste-t-il, que le « socialisme d'État » et le « christianisme social » ne parviennent à faire inscrire dans les lois et dans la vie économique les principes de la justice sociale⁸⁴. C'est là tracer *au sein même du socialisme* une claire ligne de démarcation, entre un courant destructeur qu'il combat avec énergie, et un autre, pacifique et chrétien, qui porte ses espoirs.

⁸² *Ibid.*, p. XIX.

⁸³ Son biographe confirme que Laveleye se revendiquait du socialisme : " Camille Huysmans, qui fut son élève, note-t-il, a plusieurs fois affirmé : " Il se disait socialiste " ". Voir Paul LAMBERT, *op. cit.*, p. 536.

⁸⁴ Émile de LAVELEYE, *Socialisme contemporain*, *op. cit.*, p. LII.

On est donc loin de l'appréciation globale seulement négative que le professeur belge portait en 1873 sur le socialisme. C'est que, dans l'intervalle, il aura conforté ses convictions, favorables au socialisme très modéré des économistes allemands, d'une part en approfondissant, en contraste, sa connaissance de Marx. Mais aussi en se lançant dans un dur combat contre l'ultra-libéralisme français, dont le naturalisme dogmatique ne peut que bloquer les réformes indispensables, dont dépend, pour lui, la survie même de la société.

CHAPITRE VII.....	135
L'ÉMERGENCE DU SOCIALISME DE LA CHAIRE	135
1 - Le défi du socialisme de la chaire.....	137
La formation de la "nouvelle école"	137
La résonance de la scission, en France.....	141
2 - Les premières réactions des économistes français.....	143
Le compte-rendu du congrès d'Eisenach dans le <i>Journal</i>	143
Un débat houleux à la Société d'économie politique	148
3 - La position de Maurice Block en 1874.....	150
Une réflexion comparatiste	151
Redéfinition de l'économie politique et du socialisme.....	154
Marx, comme garant involontaire des "vérités économiques"	157

4 - Émile de Laveleye entre en scène	160
Un intellectuel européen	161
Évangile et socialisme	164
5 - <i>De la Propriété et de ses formes primitives</i>	166
La doctrine ultra-libérale de la propriété	168
La conception de l'homme et de la société de Laveleye	170
Un regard d'ethnologue	173
Une théorie évolutionniste et chrétienne de l'histoire	175
Appréciations sur le socialisme.....	180